

PANEL SOCIO-ECONOMIQUE

"Liewen zu Lëtzebuerg"

Document PSELL N° 66

Novembre 1994

**ÉTUDE COMPARATIVE
DE L'EFFICACITÉ DE LA
PROTECTION SOCIALE**

P. Hausman

**CEPS/Instead
Walferdange
Grand-Duché de Luxembourg**

1994

Document produit par le

CEPS/Instead

***CENTRE D'ÉTUDES DE POPULATIONS, DE PAUVRETÉ
ET DE POLITIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES***

***B.P. 65
L-7201 Walferdange
Tél. (352) 33 32 33 - 1
Fax. 33 27 05***

Président: Gaston Schaber

Document PSELL n° 66

ISBN 2 - 87987 - 037 - 2

SOMMAIRE

Introduction.....	5
Chapitre 1 : Organisation de la démarche	9
1.1 Le poids de la protection sociale	9
1.2 Les effets de la protection sociale	9
1.3 Eléments méthodologiques de la démarche	11
1.31 Les données de référence.....	11
1.32 La ligne de pauvreté	14
1.33 Mesure des effets de la protection sociale dans la lutte contre la pauvreté ...	15
1.34 Portée et limites de la démarche	19
Chapitre 2 : Les ménages dont le niveau de vie dépend de la Sécurité sociale	21
2.1 La distribution des taux de pauvreté: premier bilan	21
2.2 En l'absence de protection sociale	22
2.3 L'importance relative des transferts sociaux dans le revenu disponible des ménages et les proportions de ménages sécurisés par la protection sociale	23
Chapitre 3 : Analyse générale des interventions de la Protection Sociale	27
3.1 Taux de réduction des ménages à sécuriser	27
3.2 Taux de réduction du fossé de pauvreté	29
3.3 La distance moyenne du revenu des ménages par rapport au seuil de pauvreté	30
Chapitre 4 : La destination des transferts sociaux et la réduction du fossé de pauvreté	33
Chapitre 5 : Approche synthétique de l'efficacité de la protection sociale	41
5.1 Evaluation de l'importance du fossé de pauvreté	41
5.2 La réduction du fossé de pauvreté, proportionnelle à la part des transferts sociaux dans le revenu disponible des ménages	43
Chapitre 6 : Les caractéristiques socio-démographiques des ménages "pauvres"	47
6.1 Les fluctuations du risque de pauvreté selon la position des chefs de ménage dans le cycle de vie	47
6.2 Les disparités de fonctionnement des régimes de Protection Sociale	48
6.3 Risques d'insécurité/de pauvreté et le mode de configuration des ménages	50
6.4 Le niveau de protection selon la position du Chef de ménage et des membres du ménage sur le marché du travail	51
Conclusion	53
Annexe	
Caractéristiques socio-économiques des ménages, après transferts sociaux	55

Introduction

On prétend parfois que la protection sociale constitue le domaine qui différencie le plus les pays et ce, même au sein de la C.E. Mais, peut-être n'est-ce qu'une apparence?

En Europe, deux conceptions différentes ont inspiré l'évolution des systèmes de Protection Sociale. Si deux modèles se sont imposés progressivement, celui de Bismarck et celui de Beveridge, il ne faut cependant pas oublier que ce dernier ne s'est développé qu'au cours de la seconde guerre mondiale.

De plus, au cours des dernières décennies, on a assisté à de nombreux rapprochements entre ces deux modèles si bien qu'on peut difficilement parler aujourd'hui, d'un système purement beveridgien ou bismarckien. Chaque système a subi des transformations qui ont conduit à réduire les écarts qui les séparaient au départ.

Ce n'est donc pas un hasard si l'on voit émerger l'idée de convergence entre les systèmes nationaux de protection sociale. L'acuité de ce phénomène n'est plus à démontrer pour l'Europe des Douze où le développement du marché unique se trouve au coeur des débats récents; mais elle est encore redoublée par l'élargissement prochain de l'espace économique européen à d'autres pays du Nord et de l'Est. L'idée de convergence vient aussi sanctionner un état de fait, le rapprochement entre les deux modèles; elle anticipe aussi sur la communauté d'intérêts qui s'est formée entre les Etats à l'approche des échéances difficiles que ceux-ci vont devoir affronter prochainement.

Il ne pourrait donc être question de convergence si les conditions de départ à un tel mouvement n'étaient d'ores et déjà réunies. Ces conditions initiales pourraient inclure deux points:

1. la réduction appréciable des différences qui existaient, dans les pays, entre les systèmes obéissant à deux impératifs différents; les transformations subies par les deux systèmes originels font qu'aujourd'hui il y a de plus en plus de superpositions entre ceux-ci; désormais, on se trouve moins en présence de deux protections sociales qui s'excluent que d'une variété de solutions nationales où les dosages entre les mesures plutôt bismarckiennes et beveridgiennes révèlent davantage une volonté de combler les lacunes d'un système de base que d'une défense à tout prix des principes fondateurs de celui-ci.
2. la nécessaire adaptation des systèmes existants aux transformations actuelles ou prochaines de nos sociétés.

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

La reconnaissance de cette nécessité représente sans doute l'argument le plus fort en faveur de l'idée de convergence. Car, si des différences subsistent encore entre les divers régimes de protection sociale, on peut penser qu'elles pèseront peu face à la *massivité* des problèmes que chaque système aura à affronter et à résoudre au cours de la période actuelle et, plus encore, durant les premières décennies du siècle prochain.

Or, ces problèmes ont une caractéristique commune: ils apparaissent tous de la même façon, et avec une intensité comparable, dans la plupart des pays. Ces problèmes liés aux transformations structurelles de nos pays imposent un ajustement, sinon une rénovation plus complète des systèmes actuels de protection socialisée. La dynamique amorcée par ces transformations pourrait ainsi conduire à un tournant ou à une nouvelle phase de la politique sociale. La fin du siècle dernier avait vu naître les principes fondamentaux d'une institutionnalisation de la Politique Sociale aux fins de préserver l'ordre social et économique de l'époque (la « question ouvrière »): "en quelque 150 années, on est passé progressivement des solidarités de base et de l'assistance caritative aux régimes des assurances sociales libres et, finalement, à l'instauration de la Sécurité Sociale obligatoire"¹.

L'évolution du contexte économique et socio-démographique comprend désormais des fermentations nouveaux. Cette situation originale doit être reconnue pour ce qu'elle est et pour ce qu'elle révèle: un risque de rupture de nos régimes traditionnels de protection sociale qui s'avèrent de plus en plus incapables de couvrir des situations **inédites**.

De ce point de vue, il est évident que la confrontation entre deux modèles de protection sociale divergents constitue un aspect dépassé de la problématique. L'enjeu est devenu beaucoup plus général et peut se résumer à une question:

Comment faut-il aménager la protection sociale de nos populations compte tenu de l'évolution de leurs caractéristiques et des risques nouveaux qu'elles encourrent et encourront dans le cadre de l'évolution socio-économique actuelle?

Les protections sociales en vigueur dans les pays européens continuent à se référer, au moins implicitement, à des conceptions **traditionnelles** du travail et de la famille. Ces protections ont été élaborées à une époque où les frontières de tels domaines étaient encore précises et visibles et dans une perspective où de nombreux risques pouvaient n'être que des risques temporaires. Enfin, le financement des prestations ne présentait pas de difficultés majeures, insurmontables parce que certains régimes n'étaient pas encore parvenus à maturité ou parce que les conditions démographiques de l'époque jouaient en faveur du régime retenu.

Tous ces éléments qui assuraient un équilibre entre les objectifs de la protection sociale et les conditions environnantes sont de plus en plus différents ou incertains. De même, les références semblent aujourd'hui vacillantes sinon déjà dépassées.

¹ A.PIASER : « *Les mouvements longs du capitalisme belge* », Vie Ouvrière, Bruxelles 1986.

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

- **Le processus de vieillissement** démographique dans lequel s'inscrit la population européenne menace, par exemple, l'équilibre actuel entre les intérêts des actifs et des retraités. Le niveau de vie des retraités n'est pas seul en cause ici. Par le biais des taux de chargement et des cotisations volontaires à des régimes de retraite complémentaires, le niveau de vie des actifs pourrait donc être aussi remis en question.

Les conséquences associées au vieillissement démographique ne s'arrêtent cependant pas là; il faut en effet compter avec la multiplication des dépenses de soins de santé résultant de la croissance des effectifs de personnes âgées (et, surtout, des personnes âgées de 80 ans et plus)².

Et il ne faut pas non plus négliger le fait que ce processus altérera aussi l'équilibre entre les différentes générations, et donc le marché du travail.

- **La famille actuelle** se présente sous divers profils, moins saisissables qu'auparavant³. Si la famille modale vers laquelle on tend, correspond à un couple d'adultes chargés d'un enfant, cela signifie aussi en contrepartie:

- * une régression des familles élargies où pouvait s'exercer une solidarité privée entre plusieurs générations;
- * une diminution des familles nombreuses;
- * un déclin de la nuptialité;
- * un développement des unions consensuelles et des naissances hors mariage;
- * un développement des effectifs de familles éclatées et des familles recomposées.

La plupart de ces données sont, de par leur intensité, nouvelles pour la protection sociale. Et même si certaines n'ont pas eu, jusqu'ici, d'impact direct sur la forme **actuelle** de protection socialisée, il serait difficile de prétendre qu'elles ne reconditionnent pas toutes le champ social dans lequel s'insère cette protection, à moins qu'elles ne définissent de nouveaux besoins de protection.

Le développement des ménages "duo" (ménages dans lesquels les deux partenaires exercent chacun une profession) s'inscrit aussi dans cette nécessité d'ouverture de la protection sociale à de nouvelles préoccupations, permettant -par exemple- aux mères d'aujourd'hui de mieux concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle. Il en va de même pour d'autres situations marquées par la précarité du lien familial (cfr. familles monoparentales,...).

Ces quelques exemples montrent qu'effectivement l'idée de **risque à couvrir** doit changer et s'adapter aux conditions sociales nouvelles.

2 Voir: P.HAUSMAN, EUR12, Evolution socio-démographique de l'Europe des Douze -EUR12- Document PSELL N° 51.

3 Cfr. P.HAUSMAN, EUR12, ibidem.

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

- La structure du **marché du travail** se modifie. L'accès à celui-ci se fait plus tardivement pour les jeunes mais les départs interviennent de plus en plus tôt pour les travailleurs âgés⁴.

De même, la protection sociale doit s'ajuster à une donnée nouvelle: la **persistance** de taux de chômage élevés, en particulier chez les jeunes. Cette situation d'urgence a conduit de nombreux pays ou régions à instaurer des filets de sécurité supplémentaires; mais elle conduit aussi à s'interroger à propos du risque représenté par l'existence d'une couche sociale (croissante?) qui serait maintenue de façon durable en-dehors de la force de travail, sinon en zone de pauvreté.

Enfin, la **mobilité** des travailleurs tend à s'accroître. Cette mobilité ne doit pas s'entendre seulement sur un plan géographique (où des mesures de protection existent déjà au sein de la C.E., par exemple) mais aussi sur un plan professionnel. Aux côtés des emplois réguliers, dotés de la sécurité sociale traditionnelle, se développent de nouvelles formes d'emploi flexibles qui se caractérisent de plus en plus par:

- temps partiel
- contrat à durée déterminée
- protection sociale s'écartant des normes traditionnelles
- alternance de métiers différents.

Depuis 1980, l'effectif des travailleurs soumis à de telles conditions ne cesse d'augmenter.

Dès lors, on doit aussi s'interroger à propos des conséquences de telles évolutions sur la protection sociale telle qu'envisagée jusqu'ici.

4 Cfr- EUR12, *ibidem*.

Chapitre 1

ORGANISATION DE LA DEMARCHE

1.1 *Le poids de la Protection sociale*

Réduire la protection sociale à un ensemble de coûts pour l'économie constitue une simplification qui repose sur une analyse tronquée de la réalité. Cette présentation passe, en effet, sous silence ce que serait le coût de la "non-protection sociale".

On oublie trop souvent que les systèmes de protection sociale n'ont pas pour seule fonction de préserver ou maintenir le niveau de vie des ménages/ personnes lorsque surviennent certains risques; par et au-delà de cette fonction, la protection sociale assure un autre rôle essentiel dans la régulation de l'ordre social.

L'existence quasi naturelle de cette protection dans notre paysage social occulte l'une des raisons majeures qui présidèrent à l'institutionnalisation des assurances sociales et à l'intervention de l'Etat dans ce domaine.

En effet, parmi les services rendus par la protection sociale, on élude facilement la part importante qui lui revient dans la **cohésion sociale**. Certains auteurs⁵ vont même plus loin lorsqu'ils identifient, parmi les missions de la protection sociale, celle de garantir les conditions nécessaires à l'obtention et au maintien d'un haut niveau de compétitivité dans nos pays.

Il s'agit là, évidemment, d'un argument qui met en pièces toute tentative réductionniste de la protection sociale à un simple compte déficitaire de l'économie.

L'approche proposée dans ce document va tenter de mettre en valeur ce rôle essentiel que la protection sociale assure dans l'équilibre des pays étudiés.

1.2. *Les effets de la protection sociale*

De même qu'il est courant (et facile) de réduire la protection sociale à la somme de ses dépenses, on retrouve aussi une tendance prononcée à la définir **négativement**. Cette insistance à propos de ses échecs et lacunes peut sans doute être comprise de nombreuses

⁵ J.DEJIMBE, « La convergence des objectifs et politiques de la protection sociale », in 'Europe Sociale', suppl.5/92, C.C.E.

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

façons, mais il semble que la difficulté particulière à mettre en évidence les effets spécifiques de la protection sociale ne soit pas étrangère à ce mode de perception.

Afin de contourner ce piège, la démarche adoptée s'appuie sur deux types de bilans:

- le premier type est classique; il s'agit surtout de partir d'un constat qui situe, globalement, le résultat "final" de l'action engagée par la Protection sociale; l'estimation du taux de pauvreté relative dans chaque pays nous servira ici de référence;
- le second type de bilan est sans doute moins connu; il s'appuie sur l'état des situations estimées "avant" et "après" l'intervention de la protection sociale sur le niveau de vie des ménages.

Cette procédure offre un certain nombre d'avantages dans la mesure où, entre autres, elle permet:

- a) de replacer la population (ici, la population des ménages) dans une situation "fictive", caractérisée par l'absence de toute protection sociale (les revenus des ménages sont calculés en excluant les différents transferts assurés par les régimes de protection sociale);
- b) de visualiser l'importance des transferts monétaires en provenance de la protection sociale (les revenus disponibles nets des ménages, après transferts, sont comparés aux revenus avant transferts).
- c) d'estimer le montant budgétaire qui serait nécessaire pour éradiquer complètement la pauvreté (c'est-à-dire l'effort financier supplémentaire, à charge de la protection sociale, pour élever les revenus des ménages "pauvres après transferts" jusqu'au seuil de pauvreté de référence).

Dans le cadre de cette étude, les possibilités d'analyse accessibles grâce à cette procédure ne seront pas toutes utilisées. On s'en tiendra, en effet, aux indicateurs les plus généraux.

Il faut, enfin, insister sur un dernier point. La démarche proposée a été élaborée dans une perspective comparative; il est ainsi possible de confronter les résultats obtenus selon une méthode commune qui est appliquée dans quatorze pays:

- huit pays de la C.E.
- trois pays de l'Europe du Nord
- deux pays de l'Europe de l'Est
- et les U.S.A.

Ces résultats ne doivent cependant pas être compris comme une tentative d'évaluation de l'efficacité des différents régimes de protection sociale impliqués dans cette approche comparative. Cette dernière présente, en effet, certaines limites techniques incompatibles avec la portée d'un tel objectif.

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

Ces limites seront précisées au point suivant. En outre, il est normal d'évacuer de cette tentative tout souci d'évaluation normative dans la mesure où les pays retenus ne se trouvent pas tous sur un pied d'égalité parce que:

- la nature et l'ampleur des problèmes qu'ils ont à traiter sont différentes;
- l'importance des budgets consacrés à la protection sociale varie d'un état à l'autre;
- la protection sociale a suivi des développements historiques différents d'un état à l'autre.

Les résultats présentés doivent donc être appréhendés à un autre niveau.

- * Il s'agit, tout d'abord, d'une première tentative englobant un aussi large éventail de pays dans une opération menée dans une perspective micro-socio-économique (les données de base émanant, non pas des comptes nationaux, mais d'informations collectées dans la population des ménages de chaque pays).

Comme pour toute opération de ce genre, une certaine prudence s'impose et les résultats sont -avant tout- à interpréter dans une perspective descriptive.

- * Ensuite, le rapprochement d'informations couvrant ici les situations concrètes de protection sociale dans ces 14 pays doit, en priorité, nous inciter à identifier les points communs à cet égard. Lorsque nous serons parvenus à la fin de cette étude, on se rendra compte que les indicateurs disponibles témoignent plus souvent en faveur d'une large communauté de préoccupations qu'en faveur d'une divergence entre les modèles de protection sociale existants.

1.3. *Éléments méthodologiques de la démarche*

1.3.1 *Les données de référence*

Les études consacrées à la protection sociale s'appuient habituellement sur des bilans généraux (recettes/dépenses) établis à partir de comptes nationaux; jusqu'à une date récente, les comparaisons inter-pays réalisées sur base de ces agrégats étaient limitées à des indicateurs relativement grossiers en raison de la disparité des informations disponibles.

Les travaux développés par le service SESPROS (Statistiques intégrées de la protection sociale) d'EUROSTAT permettent, aujourd'hui, de dépasser ce premier niveau de comparaison. Le chercheur concerné par ce domaine a désormais accès à une information plus étendue et directement comparable entre les pays de la Communauté européenne. Cette information pourrait évidemment constituer une source privilégiée pour la démarche présentée dans le cadre de cette étude.

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

La description des effets de la protection sociale dépasse cependant le niveau fourni par de tels bilans généraux. Ainsi, la répartition fonctionnelle des prestations indique -à coup sûr- les orientations prioritaires de tel ou tel régime de Protection; mais elle ne permet -en aucun cas- de déduire la moindre tendance en ce qui concerne les conditions de vie concrètes de la population. Trop d'éléments interviennent dans cette procédure de distribution⁶ pour qu'une telle déduction soit fiable.

Pour atteindre ce niveau de précision, la seule solution raisonnable implique une collecte de l'information auprès des ménages eux-mêmes. C'est la voie qui a été retenue ici.

Ce mode d'approche "micro-socio-économique" a été, pendant longtemps, confiné au seul niveau national. La disparité des méthodes de collecte interdisait, en effet, toute tentative de comparaison au plan international. Cette situation se modifie à partir de 1978, date à laquelle les programmes de lutte contre la pauvreté, développés par la Commission des Communautés Européennes, ont permis d'expérimenter les premières études comparatives dans le domaine micro-socio-économique⁷. Enfin, à partir de 1984, le programme L.I.S. (développé au CEPS/Instead) va ouvrir des possibilités nouvelles en matière d'analyses comparatives.

L'examen des effets de la protection sociale proposé dans cette étude repose sur l'exploitation de données réunies dans le cadre du programme L.I.S.

Vu les difficultés à réunir de telles informations, il était impossible de disposer d'études se rapportant toutes à une seule et même année. La période de référence s'étend donc de 1984 à 1992.

⁶ y compris le montant des dépenses de protection sociale exprimées par habitant.

⁷ La première étude de ce genre a été décrite dans: Schaber G., Dicks P., Hausman P., Gailly B., Vrancken J., Born M., Wirtgen G. et al., « Pauvreté persistante » Grande région, Walferdange/Groupe d'Etudes pour les Problèmes de la Pauvreté, 1980. (Etude comparative transnationale pour la Commission des Communautés Européennes - Projet n°28).

On trouve aussi des extraits de cette étude in « La Pauvreté, *Mondes en développement* », n°45, Tome 12, 1984, Gordes, Bruxelles, ISMEA, Paris.

Plus récemment, le programme EUROPASS (European research on poverty and social security) a encore élargi le potentiel d'analyse de données comparatives au niveau international. Ce programme financé par la Communauté Européenne, a réuni cinq pays et deux régions (Belgique, Grèce, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Lorraine(FR), Catalogne (Esp.).

Les travaux des sept centres de recherche impliqués dans le programme Europass ont été coordonnés par le Professeur Herman Deleeck (C.S.B. UFSIA Antwerpen)

Ces travaux ont permis de jeter les bases d'une approche comparative de la pauvreté entre les pays- membres de la Communauté Européenne. Le thème central de ce programme concernait l'élaboration et la comparaison d'indicateurs et de seuils de pauvreté ainsi que l'adaptation des divers systèmes de sécurité sociale à la lutte contre la pauvreté.

Une synthèse de ces travaux a été publiée dans "Poverty and Adequacy of social security in the EEC", Edited by H.Deleeck, K. Van den Bosch, Lieve de Lathouwer, AVERBURY, 1992, Aldershot, Hampshire, England.

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

Il convient enfin de signaler que, dans le programme "LIS"⁸, les données font l'objet d'une harmonisation après les procédures de collectes⁹.

<u>Pays</u>	<u>Année</u>	<u>Institutions responsables de l'étude/la collecte</u>	<u>Type d'étude</u>
1. Belgique	1988	Centrum voor sociaal Beleid C.S.P. - UFSIA. Antwerpen	Conditions de vie des ménages (Europass)
2. France	1984	I.N.S.E.E.	Enquêtes sur les revenus fiscaux
3. Irlande	1987	Economic and social research Institute - ESRI. Dublin	Conditions de vie des ménages (Europass)
4. Italie	1986	Banca d'Italia	Bank of Italy Income Survey
5. Luxembourg	1991	CEPS/Instead	Panel socio-économique (P.S.E.L.L.)
6. Pays-Bas	1987	C.B.S.	The Survey of Income and program users
7. Rép.féd. Allemagne	1984	DIW - Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung - Berlin	The German panel Survey
8. Royaume-Uni	1986	ESRC - Data Archive University of Essex	Family Expenditure Survey
9. Finlande	1991	Finnish Academy of Sciences	Survey of Income Distribution
10. Norvège	1986	Norwegian Statistical Office	The Survey of Norwegian Income and Poverty Distribution
11. Suède	1987	Statistics Sweden	The Swedish Income Distribution Survey

⁸ **L.I.S. :** Luxembourg Income Study: étude internationale comparative sur la distribution des revenus dans les pays industrialisés.

- Elle constitue une banque de données micro-économiques et sociales (anonymisées) composée actuellement de plus de trente-cinq sets de données, fournis par les vingt pays membres de la LIS. Elle est à la disposition de tous les chercheurs et analystes des pays membres et est utilisée en télécommunication sur plusieurs continents par plus de deux cents scientifiques, à raison de dix à vingt tâches par jour.

Elle permet de faire des analyses comparatives en matière de politiques socio-économiques, concernant p.ex. les différents types de programmes se rapportant à la pauvreté, l'adéquation des revenus à l'âge de la retraite, la répartition du bien-être économique en général.

- Cette banque de données est accessible au C.E.P.S. /Instead, Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg.

⁹ Les données provenant de la LIS ont été analysées grâce au concours de M. Uwe WARNER (LIS/CEPS).

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

12. Hongrie	1991	TABK I - Társadalomkutató és Informatikai Egysülés	Hungarian Income Survey
13. Pologne	1992	Central Statistical Office	The Polish Household Budget Survey
14. Etats-Unis	1991	Census Bureau, Washington D.C	The March Current Population Survey

1.3.2 La ligne de pauvreté

La démarche proposée pour cette étude implique le calcul d'une ligne de pauvreté.

Parmi les nombreuses solutions possibles, nous avons retenu une méthode de calcul qui a déjà été utilisée, à plusieurs reprises, dans le cadre d'études européennes¹⁰.

Cette méthode s'applique à des micro-données relatives à des ménages et fixe le seuil de pauvreté à 50 % du revenu disponible moyen, ce revenu étant ajusté par une échelle d'équivalence propre à chaque type de ménages selon les règles suivantes:

Poids

- Premier adulte du ménage 1.0
- Pour tout adulte supplémentaire 0.7
- Pour chaque enfant à charge 0.5

Le facteur d'équivalence est donc calculé selon la formule:

$$FC = 1 + 0,7 (A-1) + 0,5C$$

(A = Adulte; C = Enfant)

La ligne de pauvreté est prise comme proportion (ici = 50%) du "revenu disponible moyen par équivalent-adulte".

* Le revenu disponible (RD) est défini comme l'ensemble des revenus des ménages (revenus directs + indirects), exempts d'impôts.

* Pour chaque ménage, le revenu disponible par équivalent /adulte (E) est égal au Revenu disponible (RD) divisé par le facteur d'équivalence appropriée pour le ménage (FC):

$$E = \frac{RD}{FC}$$

¹⁰ Il s'agit de la ligne de pauvreté proposée en 1981 par R.HAUSER dans le cadre du premier programme communautaire de lutte contre la pauvreté. Cette ligne est aussi l'une des variantes disponibles dans le rapport O'HIGGINS et JENKINS (2nd programme - 1987). Enfin, dans le programme Europass, elle est désignée par l'expression « E.C. Standard ».

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

* Pour un ménage composé d'une personne, la ligne de pauvreté (P_1) correspond à la moitié de la valeur moyenne des revenus disponibles par équivalent -adulte pour l'ensemble des ménages ($\hat{E}$):

$$P_1 = \frac{\hat{E}}{2}$$

* Les lignes de pauvreté pour les ménages composés de deux personnes et plus sont dérivées:
- par multiplication de la ligne de pauvreté calculée pour une personne seule (P_1) et de l'échelle d'équivalence appropriée au ménage considéré (taille et composition).

Ainsi, la ligne de pauvreté correspondant à un ménage composé de deux adultes et d'un enfant à charge est calculée comme suit:

$$\frac{\hat{E}}{2} * 2.2$$

1.3.3 Mesure des effets de la protection sociale dans la lutte contre la pauvreté

a. Les effectifs de ménages pauvres et le fossé de pauvreté

La technique que nous utiliserons pour mesurer les effets de la protection sociale a été proposée, à l'origine, par Beckerman et coll. (1979)¹¹.

Cette technique combine, d'une part, l'approche classique qui permet d'évaluer la pauvreté en terme d'effectifs d'individus/ménages pauvres ("headcounts") et, d'autre part, la notion de fossé de pauvreté ("poverty gap").

* Les approches classiques de la pauvreté limitent l'évaluation de celle-ci au décompte des seuls "ménages pauvres", c'est-à-dire aux ménages dont le revenu net disponible est inférieur au seuil de pauvreté. Cette méthode, pratique en raison de sa simplicité, ne fournit cependant qu'un aperçu partiel du phénomène étudié. Et il n'est pas interdit de penser qu'elle présente, en outre, d'autres limites dès lors qu'il est question de comparer les effectifs de ménages pauvres enregistrés dans plusieurs pays.

* Ces limites sont encore plus graves si l'objectif poursuivi concerne l'évaluation de l'impact des dépenses publiques sur la pauvreté. L'estimation de la proportion de ménages pauvres ne fournit, en effet, aucune indication sur l'intensité propre du phénomène dans le sens où un taux identique de ménages pauvres peut, en réalité, correspondre à des situations concrètes très différentes:

. les ménages pauvres peuvent être concentrés dans une zone proche de la ligne de pauvreté

¹¹ »Poverty and the Impact of Income maintenance programmes in our developed countries », 1979, ILO, Geneva, by W.BECKERMAN in collaboration with W.van GINNEKEN, R.SZAL, M.GARZUEL.

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

ou se répartir à des distances plus éloignées de cette ligne.

Le recours à l'estimation du fossé de pauvreté va permettre de rendre mieux compte de cet aspect lié au degré ou à l'intensité de la pauvreté. Cette notion de "poverty gap" telle que Beckerman l'a définie, recouvre "la somme cumulée des revenus déficitaires des ménages par rapport à la ligne de pauvreté". Autrement dit, le fossé de pauvreté représente le budget qui serait -théoriquement- nécessaire pour élever le revenu des ménages pauvres jusqu'au seuil de pauvreté considéré.

b. Les mesures AVANT et APRES transferts de la Protection Sociale

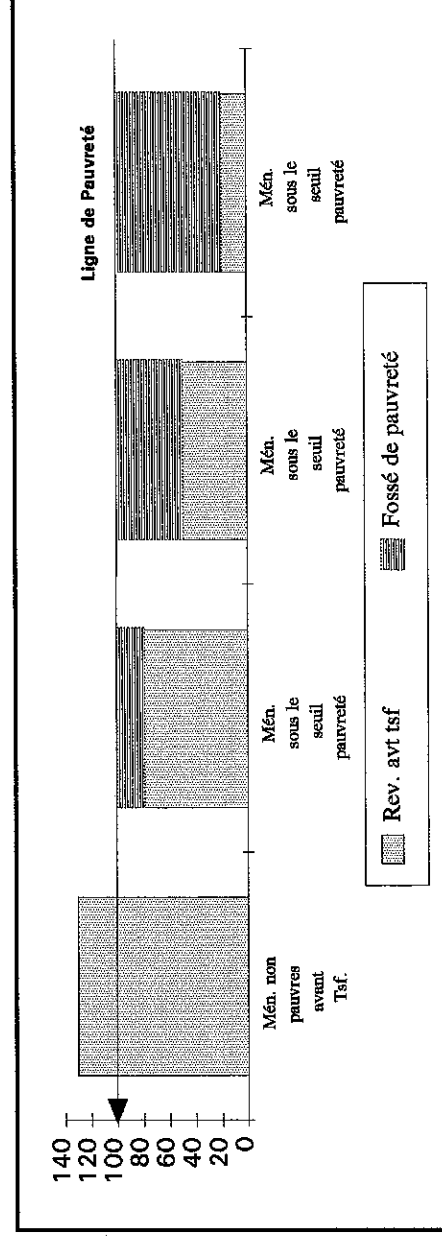
Le mode d'intervention de la protection sociale ne peut cependant pas être apprécié de façon "absolue", c'est-à-dire sur base d'une confrontation unique entre le revenu final des ménages et le seuil de pauvreté. Une solution de ce genre occulterait justement la plus grande part de l'action de la protection sociale. Afin de relativiser cette intervention et de mieux souligner toute son importance, il est nécessaire de procéder en deux temps:

1. Situations avant transferts

Le premier temps de la démarche va nous conduire à comparer les revenus primaires (revenus nets hors transferts) des ménages avec la ligne de pauvreté; cette étape préliminaire permettra donc de préciser les différentes positions qu'**occuperaient** les ménages -par rapport à la ligne de pauvreté- en l'**absence** d'intervention de la protection sociale.

Comme le montre le schéma 'A', certains ménages se trouvent hors de la zone à "risque de pauvreté" grâce à leurs seuls revenus primaires tandis que d'autres ménages disposent -dans ce cas de figure- de revenus inférieurs à la ligne de pauvreté.

Schéma A: Situation avant réception des transferts



Du point de vue de l'évaluation des effets de la protection sociale, ce sont bien sûr ces derniers ménages qui nous intéresseront avant tout.

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

Leur proportion varie, d'un pays à l'autre, en fonction de la répartition des revenus primaires; il en va de même pour la distance qui les sépare de la ligne de pauvreté¹² puisqu'il s'agit de ménages dont le niveau de vie dépend de l'intervention de la protection sociale. Dans le cadre de cette étude, ces ménages seront désignés comme "ménages à sécuriser"¹³ dans la mesure où le maintien de leur niveau de vie est **subordonné** aux prestations versées par la protection sociale.

Au-delà des proportions des ménages dépendant de la Protection sociale, cette première étape apporte aussi une indication capitale pour la suite de l'étude grâce à une estimation de l'importance du "fossé de pauvreté" qui existerait en l'absence de la protection sociale.

2. Situations après transferts

Dans un second temps, il est possible de comparer l'importance de ce fossé avant et après réception des transferts et d'en estimer ainsi la réduction attribuable à l'intervention de la protection sociale.

Celle-ci aura donc un double effet; l'action des transferts sociaux sera, d'une part, appréciable au niveau de la proportion de "ménages à sécuriser" qui sera effectivement "sécurisée" (ce sont les "ménages non-pauvres" grâce à la protection sociale) et, d'autre part, au niveau de la réduction du fossé de pauvreté.

Le schéma 'B'¹⁴ résume les différentes situations qui se présentent à la suite de l'intervention de la protection sociale:

Si R///	représente les revenus primaires
Si T =	représente les transferts et
A+B+C =	l'ensemble des transferts
Si P =	ligne de pauvreté

Les trois types de situations peuvent être résumées comme suit:

Situation de type I: ménages non-pauvres avant transferts

$$R1 > P, = > C = T$$

Situation de type II: ménages sécurisés par les transferts

$$0 < R2 < P, R2 + T > P = > A+B = T; A = P-R2; B = (R2 + T) - P$$

Situation de type III: Ménages non sécurisés par les transferts (ménages pauvres)

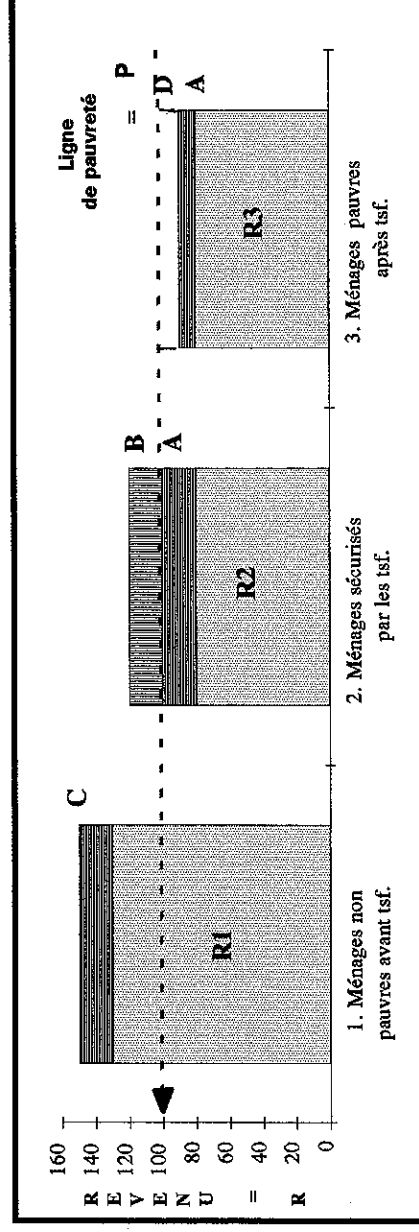
$$0 < R3 < P; R3 + T < P = > A = T; D = P - (R3 + T)$$

¹² Le fossé de pauvreté correspond à la surface comprise entre la ligne de pauvreté et le niveau de revenus de ces ménages.

¹³ BECKERMAN appelait ces ménages: les ménages pauvres avant transferts.

¹⁴ Ce schéma nous a été suggéré par R.KIEFFER, Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS) à Luxembourg: il présente une vision plus proche de la réalité que le schéma synthétique proposé par BECKERMAN (Cfr. Schéma C).

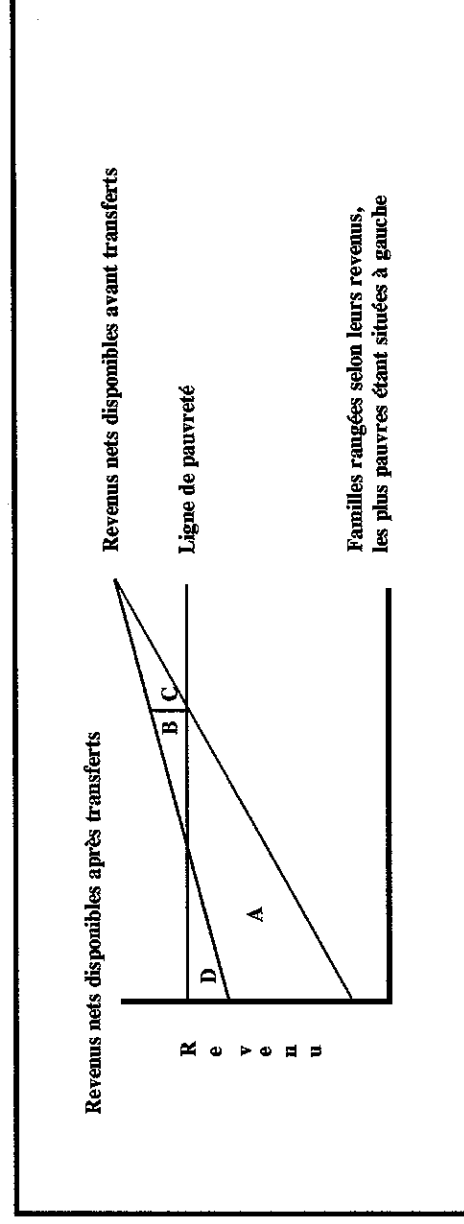
Schéma B: Situation après réception des transferts sociaux



c. Trois mesures générales de l'effet des transferts

La distribution des transferts sociaux par rapport à la ligne de pauvreté peut être ensuite résumée par un schéma plus général (cfr. schéma C).

Schéma C: Modèle de distribution des transferts sociaux par rapport au seuil de pauvreté



(Beckerman, 1979)

Partant de cette représentation graphique, on peut proposer -pour cette étude- trois indices susceptibles de retracer les effets de la protection sociale:

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

1. Taux de réduction des "ménages à sécuriser":

Effectif des ménages sécurisés par la Protection sociale

Effectif des ménages à sécuriser

2. Taux de réduction du fossé de pauvreté: $A/A + D$

3. Efficacité nette des transferts: $A/A + B + C$

Ce dernier indice nous renseigne sur l'importance de la part des transferts destinés à combler le fossé de pauvreté.

Dans le schéma 'C', les différentes surfaces sont définies comme suit:

$A + B + C =$	somme totale des transferts
$A + B =$	montant des transferts perçus par les ménages situés sous la ligne de pauvreté, avant intervention de la protection sociale
$A + D =$	fossé de pauvreté avant transferts
$D =$	fossé de pauvreté après transferts

1.3.4 Portée et limites de la démarche

Certains ont vu, dans la démarche proposée par Beckerman, une méthode permettant de mesurer l'efficacité de la protection sociale. Pareil objectif nécessiterait, en réalité, des moyens bien différents de ceux dont on dispose pour la présente étude. Par ailleurs, les fondements d'une telle perspective ont déjà fait l'objet de certaines critiques¹⁵ tandis que Beckerman lui-même ne reconnaissait aucune valeur normative à sa méthode.

Il convient toutefois de porter à l'avantage de celle-ci le fait qu'elle facilite -grâce à la notion de fossé de pauvreté- les comparaisons entre pays différents; de plus, elle fournit une perspective privilégiée pour isoler le rôle tenu par la protection sociale dans le maintien du niveau de vie des ménages.

Mais il ne faut certainement pas abuser de ces deux atouts et, encore moins, imaginer que cette méthode fournirait une base irréprochable pour tester l'efficacité des divers régimes de protection sociale.

De nombreux arguments engagent à une certaine prudence en ce domaine; en voici quelques-uns:

1. Les prestations de la protection sociale n'ont pas pour seule vocation de réduire la pauvreté; la plupart d'entre elles poursuivent même d'autres priorités et peuvent tenir compte d'autres critères plus spécifiques (c'est le cas, p.ex., des systèmes de retraites dans lesquels les droits sont calculés sur base des revenus antécédents de la personne).

¹⁵ P. HAUSMAN, « Efficacité de la Sécurité Sociale dans la lutte contre la pauvreté », Document PSELL n°39, 1990, CEPS/L., Walferdange, G.-D. Luxembourg.

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

2. Les prestations en espèces ne sont pas les seuls éléments de la protection sociale à considérer; ainsi, les différents régimes dont il sera question offrent aussi des prestations en nature mais selon des conditions variables de pays à pays (p.ex., accès gratuit aux soins de santé,...).

Il existe, enfin, une autre limitation plus insidieuse qui relève de la conception même de la méthode utilisée pour cette étude.

La pauvreté est habituellement appréhendée au niveau des ménages; de même, la plupart des mesures adoptées en vertu du principe de "solidarité" peuvent s'appliquer à des communautés domestiques. A l'inverse, les autres catégories de prestations (et, en particulier, celles régies par le principe d'assurance) reposent le plus souvent sur des droits ouverts à des personnes et non à des ménages.

Comme ces dernières prestations recouvrent la majorité des dépenses de protection sociale, il faut bien admettre qu'il existe un décalage entre le niveau d'intervention habituel de la protection sociale et celui où ses effets sont mesurés ici.

Cette situation ne représente cependant aucun inconvénient majeur si l'on retient que la démarche proposée:

- * exclut toute idée d'évaluation de l'efficacité de la Protection sociale en matière de lutte contre la pauvreté (et d'un pays à l'autre);
- * se borne à décrire les effets qu'ont les prestations en espèces sur le niveau de vie de la population en général et sur celui des ménages pauvres, en particulier.

Chapitre 2

LES MÉNAGES DONT LE NIVEAU DE VIE DÉPEND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

2.1 La distribution des taux de pauvreté: premier bilan

Parmi les quatorze pays examinés, les pourcentages de ménages "pauvres"¹⁶ varient entre 5.8% et 23.2% (cf Tab.1). Quelque 17 points séparent donc les deux pourcentages extrêmes.

Ce premier bilan indique une grande hétérogénéité des pays examinés du point de vue de la pauvreté.

Tableau 1: Répartition des taux de pauvreté

	PAYS MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE										PAYS EUROPE DU NORD		PAYS EUROPE DE L'EST		USA
	BEL	FR	IRL	ITA	LUX	P-B.	RFA	UK	FIN	NOR	SWE	HUN	POL		
Année	88	84	87	86	91	87	84	86	91	86	87	91	92	91	
Taux de pauvreté	7.2	12.6	19.6	15.8	7.6	9.9	10.3	12.4	8.2	5.8	8.5	9.6	13.9	23.2	

La position extrême des USA (23.2%) qui disposent d'un régime de protection sociale très différent de ceux en vigueur dans les autres pays, permet de relativiser ces taux de pauvreté.

Tous les pays européens se situent en-dessous du niveau de pauvreté enregistré aux USA.

- Sur le plan européen, on note toutefois une grande diversité. Même au sein de la C.E., les scores varient fortement et les écarts observés ne coïncident pas nécessairement aux différents régimes de Sécurité sociale existants. On y remarque néanmoins que l'espace Bénélux se caractérise par les taux de pauvreté les plus faibles.
- Parmi tous les pays analysés, la Norvège obtient le taux de pauvreté le plus bas. D'une manière générale, le taux moyen des pays d'Europe du Nord est inférieur à celui calculé pour les pays représentant ici la C.E.

¹⁶ C'est-à-dire les ménages dont le revenu disponible (après réception des transferts) est inférieur à la ligne de pauvreté.

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

- Enfin, la Hongrie obtient un score qui est nettement inférieur à la moyenne des pays de la C.E. alors que la Pologne occupe un rang intermédiaire entre le Royaume-Uni et l'Italie.

Ces premiers résultats tenaient compte de l'intervention des transferts de la protection sociale au sein des revenus des ménages; de ce point de vue, la proportion de ménages pauvres indique, en quelque sorte, l'étendue des situations non résolues par cette protection sociale.

Il s'agit là d'une indication grossière et, en aucun cas, d'une mesure stricte de l'efficacité de la protection sociale. Les raisons de cette interprétation ont déjà été énoncées¹⁷. On peut, en particulier, rappeler le fait que les différents régimes de protection sociale n'ont pas tous, pour mission principale, de lutter contre la pauvreté. Tout au plus pourrait-on assigner "théoriquement" une telle mission aux systèmes de protection sociale, pour les besoins de notre démarche; dans ce cas, les taux de pauvreté représenteraient une mesure (théorique) des efforts supplémentaires à charge de ces systèmes.

2.2 En l'absence de Protection Sociale

Ce premier bilan reflète cependant de manière imparfaite le rôle important de la protection sociale. Ce rôle peut être alors mieux cerné si l'on examine la situation des ménages sous un autre angle. Le tableau 2 montre comment se répartissent les proportions de ménages dont la sécurité du niveau de vie est subordonnée à l'intervention de la protection sociale. La part des ménages "à sécuriser" fournit ainsi une meilleure vision du rôle que la protection sociale doit assurer dans les différents pays examinés.

Tableau 2: Proportions de ménages " à sécuriser "

	PAYS MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE													PAYS EUROPE DU NORD				PAYS EUROPE DE L'EST		USA
	BEL	FR	IRL	ITA	LUX	P-B.	RFA	UK	FIN	NOR	SWE	HUN	POL							
Année	88	84	87	86	91	87	84	86	91	86	87	91	92			91				
% mén. à sécuriser	43.3	44.9	44.7	41.6	38.6	43.6	40.5	45.1	28.5	34.2	49.4	53.7	44.8			35.8				

- Un premier fait ressort directement de l'examen de ce tableau: parmi les 14 pays examinés, la répartition des ménages à sécuriser est beaucoup plus hétérogène que celle des taux de pauvreté du premier bilan (l'écart entre les deux résultats extrêmes atteint ici 25.2 points). Ceci signifie que le mode d'intervention de la protection sociale s'inscrit dans des conditions très différentes d'un pays à l'autre.

¹⁷ Cf. notes méthodologiques, chapitre 1 et voir aussi les documents PSELL n°39, « Efficacité de la Sécurité sociale dans la lutte contre la pauvreté », 1990 et PSELL n°50: « Les effets de la Protection Sociale dans la Communauté Européenne », Contribution au Programme 'Convergence en matière de protection sociale », (Commission C.E., DG V), 1993, P.HAUSMAN, CEPS/Instead, Walferdange.

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

- En fait, ces conditions diffèrent surtout d'un espace économique à l'autre. Dans les pays membres de la C.E. , les proportions de ménages à sécuriser varient dans un intervalle assez réduit (entre 40 et 45 %) si l'on ne tient pas compte du Luxembourg.
- Deux pays de l'Europe du Nord affichent des proportions comparativement plus faibles de même que les USA; mais la Suède (49.4%) se positionne à l'autre extrémité où seule la Hongrie (53.7%) présente une proportion de ménages à sécuriser encore plus importante. Enfin, la Pologne se rapproche davantage, ici, des pays de la C.E.

Les proportions de "ménages à sécuriser" varient donc fortement d'un groupe de pays à l'autre. L'interprétation de ce phénomène reste cependant délicate dans la mesure où de nombreux facteurs sont susceptibles d'intervenir et de se combiner pour définir ce type de proportion dans chaque pays.

Le régime de protection sociale en vigueur dans chaque pays induit forcément un certain mode de comportement de la part de la population¹⁸. A cela, s'ajoutent aussi d'autres éléments comme la structure démographique du pays, les conditions économiques particulières (taux de chômage, niveau de la pauvreté,...).

2.3 L'importance relative des transferts sociaux dans le revenu disponible des ménages et les proportions de ménages sécurisés par la protection sociale

Tableau 3:
Parts (%) des transferts sociaux dans le revenu disponible des ménages et
Proportions de ménages sécurisés par la Protection Sociale

PAYS MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE															PAYS EUROPE DU NORD			PAYS EUROPE DE L'EST		USA
	BEL	FR	IRL	ITA	LUX	P-B.	RFA	UK	FIN	NOR	SWE	HUN	POL							
Année	88	84	87	86	91	87	84	86	91	86	87	91	92	91						
Part (%) des tsf.soc. dans RD	30.4	26.2	21.3	23.1	25.4	31.4	24.8	25.5	16.2	21.3	43.5	37.7	26.4	12.6						
Taux de pauvreté	7.2	12.6	19.6	15.8	7.6	9.9	10.3	12.4	8.2	5.8	8.5	9.6	13.9	23.2						
% de ménages sécurisés	36.1	32.1	25.1	25.8	31.0	33.7	30.2	32.7	20.3	28.4	40.9	44.1	30.9	12.5						

¹⁸ Aux U.S.A., par exemple, il est fréquent que les salariés complètent leur pension de retraite de base par d'autres revenus (second et troisième piliers) et poursuivent leur activité professionnelle jusqu'à 65 ans et même au-delà. Dans les pays membres de la C.E., l'intervention de pensions de vieillesse complémentaires (assurances "groupe" ou capitalisation personnelle) constitue un phénomène moins répandu. De plus, l'âge de la retraite tend à s'abaisser (60 ans pour la France, par exemple).

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

Une autre manière d'illustrer le rôle de la PS serait de comparer les dépenses sociales engagées par les différents pays (exprimer, par exemple, ces dépenses sociales en % du PIB). Dans le cadre des pays examinés ici, cette démarche habituelle ne semble guère appropriée dans la mesure où la comparabilité des références nécessaires pour cette opération ne peut être assurée de façon certaine.

Les données micro-économiques dont nous disposons permettent cependant de contourner cette difficulté en fournissant une approche de ce type d'information qui serait même plus cohérente avec les autres résultats présentés dans le cadre de cette étude.

Cette solution consiste à comparer le poids moyen que représentent, d'un pays à l'autre, les transferts sociaux dans le revenu disponible des ménages (cf. tableau 3).

Cette procédure fournit une approche concrète de l'intervention de la PS, celle-ci étant directement mesurée au niveau du revenu des ménages. On peut, de la sorte, se rendre compte du fait que les transferts sociaux représentent, en moyenne, une part infime du revenu disponible des ménages américains (12.6%) alors qu'en Suède cette part atteint 43.5%.

Entre ces deux extrêmes, il est difficile d'identifier des regroupements particuliers, y compris au sein de la C.E.¹⁹.

On ne peut donc que constater le fait suivant: "les 14 pays étudiés se caractérisent par des valeurs fort contrastées en ce qui concerne la proportion des transferts sociaux au sein du Revenu Disponible".

Mais cette extrême variabilité permet d'envisager ensuite deux questions importantes:

1. Des proportions plus élevées de ménages "sécurisés" correspondent-elles nécessairement à des pays où la composante "transferts sociaux dans le Revenu Disponible" est importante?
2. Les pays caractérisés par un taux élevé de pauvreté sont-ils ou non ceux où la part des transferts sociaux dans le Revenu Disponible est comparativement moins élevée?

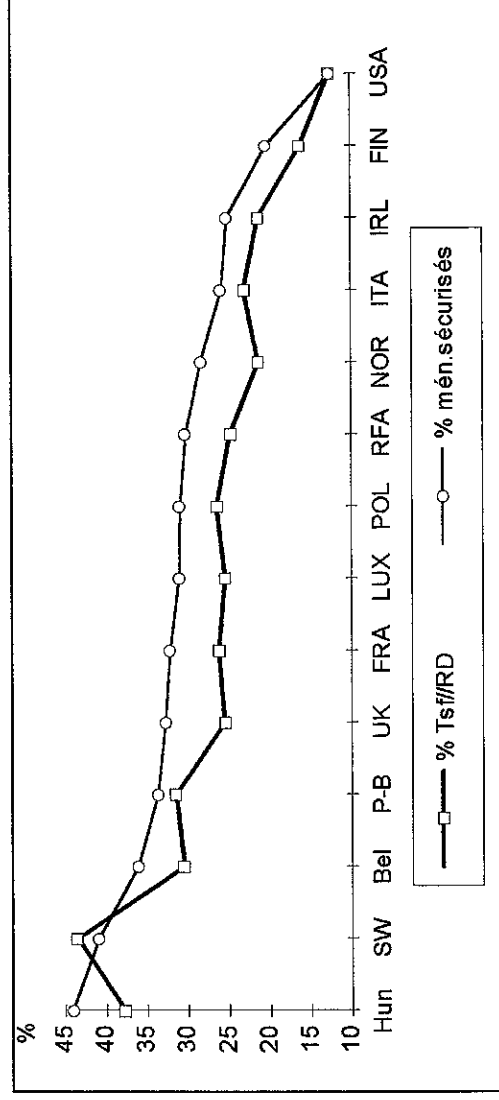
La liaison entre la part des transferts sociaux et le pourcentage de ménages sécurisés n'est sans doute pas systématique. Il semble cependant raisonnable d'affirmer qu'une telle tendance se dessine nettement dans les 14 pays examinés (cf. Graphique 1):

- en Hongrie, par exemple, 44% des ménages sont sécurisés alors que les transferts sociaux représentent, en moyenne, 37.7% du Revenu disponible;
- aux USA, 12.5% des ménages sont sécurisés pour une proportion de transferts sociaux égale à 12.6% du Revenu Disponible.

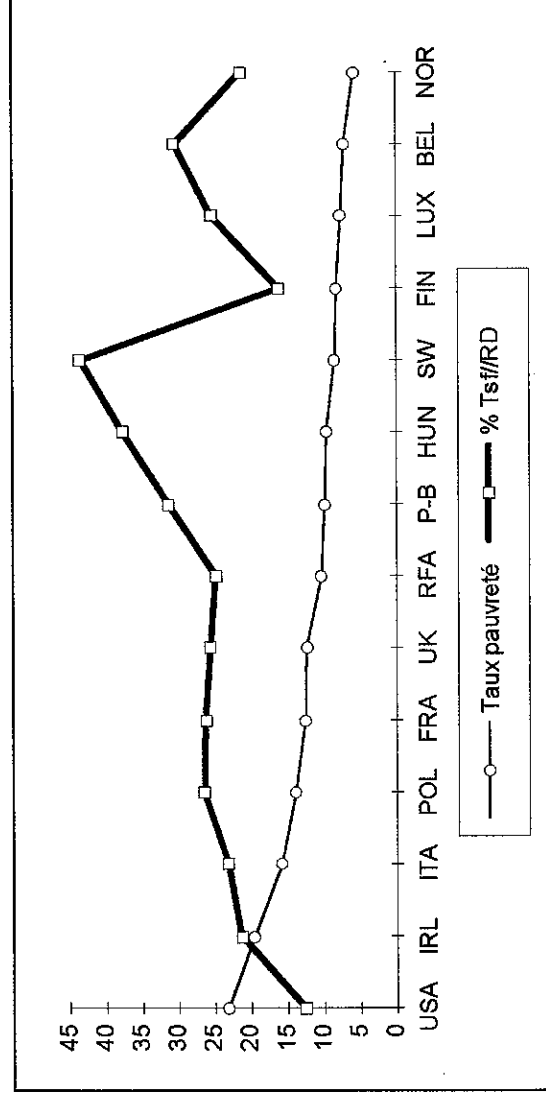
Parmi les 14 pays, toute diminution de l'effectif des ménages sécurisés ne correspond pas nécessairement à une diminution **proportionnelle** des transferts sociaux dans le budget des ménages. L'allure générale de ces deux indicateurs correspond toutefois à la tendance suivante: plus le Revenu Disponible comprend une part importante de transferts sociaux, plus la proportion de ménages sécurisés s'élève (et inversement).

¹⁹ par exemple, 10 points séparent l'Irlande et les Pays-Bas sur cette évaluation du poids des transferts sociaux.

Graphique 1
Transferts sociaux et ménages sécurisés



Graphique 2
Taux de pauvreté et pourcentage des transferts sociaux dans le Revenu disponible



ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

La relation par rapport aux taux de pauvreté est un peu moins claire (cf. graphique 2).

- Certains pays (Pologne, France, UK, Lux, RFA) présentent des taux de pauvreté fort contrastés pour des proportions voisines des transferts sociaux dans le Revenu Disponible.
- La Finlande et la Norvège se caractérisent par des taux de pauvreté très bas alors que l'importance des transferts sociaux y apparaît nettement moindre que dans les autres pays.

A ces remarques près, le graphique 2 montre que les taux de pauvreté diminuent souvent lorsque les transferts sociaux augmentent. Cette relation est cependant loin d'être parfaite et cela s'explique, en partie, par le fait que les pays connaissent des conditions socio-économiques très différentes; les taux de pauvreté différents que l'on observe pour des proportions très proches de transferts sociaux reflètent, d'un certaine manière, ce type de réalité.

Un effort identique de la PS mesuré au niveau des revenus des ménages ne produit pas un résultat équivalent d'un pays à l'autre parce que, entre autres, l'intensité des problèmes à résoudre varie entre les pays.

En résumé, certains écarts observés d'un pays à l'autre ne font que" refléter les disparités existant au niveau de l'intervention de la PS dans les revenus des ménages".

L'élasticité des transferts sociaux n'explique cependant pas toutes les différences mises en évidence:

- quant aux taux de pauvreté
- quant aux pourcentages de ménages sécurisés.

Plusieurs pays présentent, en effet, des performances très proches en ce qui concerne, par exemple, les proportions de ménages "sécurisés" alors que les niveaux de transferts sociaux (dans le Rev.disp.) varient sensiblement.

C'est ici qu'interviennent vraisemblablement les effets dus aux spécificités nationales. Chaque pays se caractérise par des conditions économiques différentes. De plus, les régimes nationaux de PS comprennent une multitude de dispositions qui définissent autant de modalités de fonctionnement différentes. Dans ces conditions, la convergence des résultats (même relative) constitue certainement le fait le plus surprenant (dans notre exemple: les proportions de ménages "sécurisés" sont finalement très proches dans 7 pays sur 14).

Chapitre 3

ANALYSE GÉNÉRALE DES INTERVENTIONS DE LA PROTECTION SOCIALE

Pour résumer le mode opératoire des différents régimes de PS, deux perspectives sont envisageables:

1. la première consiste à cerner l'intervention de la PS à partir des effectifs des ménages "sécurisés" et "non sécurisés";
2. la seconde vise à évaluer l'impact des transferts monétaires effectués par la PS et, en particulier, à vérifier dans quelle mesure ces transferts contribuent à **réduire le fossé de pauvreté**.

Ces deux approches sont nécessaires pour caractériser l'intervention de la PS; selon les particularismes propres à chaque système et à chaque pays, l'impact sera plutôt sensible au niveau du nombre de ménages **sécurisés** ou à la **distance** séparant les ménages à sécuriser du seuil de pauvreté (cf. chap.1). Il est rare, en effet, que l'action des transferts ait un effet uniforme sur deux plans à la fois.

3.1 Taux de réduction des ménages à sécuriser

Si tous les ménages dont le niveau de vie est subordonné à l'intervention de la PS²⁰ disposaient, à la suite de cette intervention²¹, de revenus supérieurs au seuil de pauvreté, on pourrait dire que le niveau de sécurisation des ménages dépendant de la PS atteint 100%.

Comme l'indique la distribution des taux de pauvreté (cf.Chap.2), cette opération de **sécurisation** n'est pas parfaite; dans tous les pays examinés, il subsiste une proportion variable de ménages dont les revenus n'atteignent pas le seuil de pauvreté malgré l'intervention de la PS.

Cela ne signifie pas que la PS soit nécessairement inefficace. Mais, selon les moyens et priorités de celle-ci, une fraction de ménages qui devraient **être sécurisés** se trouvent hors de sa portée.

²⁰ c'est-à-dire les ménages dits "pauvres avant transferts" ou "ménages à sécuriser".

²¹ après versement des transferts.

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

La fréquente insistance sur les taux de pauvreté conduit souvent à négliger une appréciation plus complète de l'effet global de la PS. Le recours à un indicateur tel que le "taux de réduction des ménages à sécuriser" corrige partiellement cette situation.

Tableau 4

Taux de réduction des ménages "à sécuriser" par la PS
(proportions de ménages "sécurisés" par les transferts de la PS parmi l'ensemble des ménages "à sécuriser" ou "taux de réduction des ménages "pauvres" avant transferts)

PAYS, année	Taux de réduction des ménages à sécuriser
Belgique, 88	83.3
France, 84	71.8
Irlande, 87	56.2
Italie, 86	62.0
Luxembourg, 91	80.3
Pays-Bas, 87	77.3
R.F.A., 84	74.6
U.-K., 86	72.5
Finlande, 91	71.2
Norvège, 86	82.9
Suède, 87	82.8
Hongrie, 91	82.1
Pologne, 92	68.9
U.S.A., 91	35.1

Comme le montre la distribution de cet indicateur, les pays présentent -sous ce rapport - des positions très différenciées.

Parmi les 14 cas envisagés, seuls cinq pays dépassent des niveaux de réduction supérieurs à 80%. Sept pays obtiennent encore des taux supérieurs à 60%. Enfin, l'Irlande se caractérise par une réduction de 56.2%; mais ce résultat est encore bien plus élevé que celui obtenu par les USA (35.1%).

Parmi les pays qui atteignent les niveaux de réduction les plus élevés, on ne peut déceler de logique systématique; on y dénombre des pays de la C.E. (Bel, Lux), de l'Europe du Nord (Norvège, Suède) et de l'Europe de l'Est (Hongrie).

3.2 Taux de réduction du fossé de pauvreté

Le degré auquel les transferts sociaux réduisent l'importance du fossé de pauvreté, constitue une seconde indication précieuse pour comprendre le fonctionnement de la PS. Ce mode d'approche fournit, en outre, une information plus directement opérationnelle à propos des moyens supplémentaires qui seraient nécessaires pour éradiquer complètement les situations de pauvreté (cf. Tab.5).

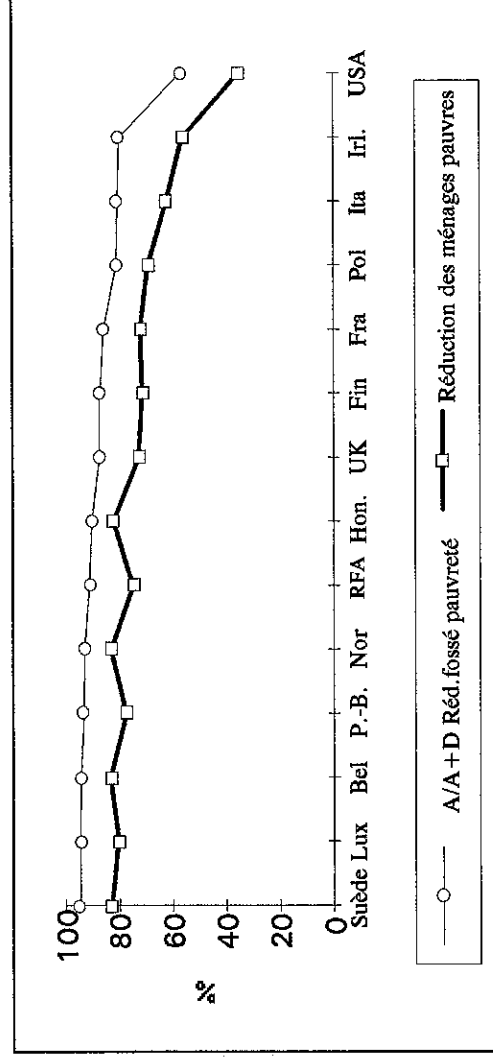
Tableau 5
Taux de réduction du fossé de pauvreté

PAYS, année	A/A + D(%) Réd.fossé pauvreté	Rang	Réduction des ménages pauvres	% Tsf.soc. dans RD	Rang
Belgique, 88	94.5	3	83.3	30.4	4
France, 84	85.8	10	71.8	26.2	6
Irlande, 87	79.8	13	56.2	21.3	10
Italie, 86	80.5	12	62.0	23.1	12
Luxembourg, 91	94.6	2	80.3	25.4	8
Pays-Bas, 87	93.4	4	77.3	31.4	3
R.F.A., 84	91.0	6	74.6	24.8	9
U.-K., 86	87.4	8	72.5	25.5	7
Finlande, 91	87.2	9	71.2	16.2	13
Norvège, 86	92.9	5	82.9	21.3	11
Suède, 87	94.8	1	82.8	43.5	1
Hongrie, 91	90.2	7	82.1	37.7	2
Pologne, 92	80.9	11	68.9	26.4	5
U.S.A., 91	56.9	14	35.1	12.6	14

Un fait nouveau ressort nettement de la répartition des 14 situations examinées selon cet indicateur. On découvre, dans le tableau 5, une forte homogénéité des taux de réduction.

Sept pays enregistrent, en effet, des résultats supérieurs à 90%. A l'exception des USA (56.9%), tous les autres pays obtiennent des scores encore égaux ou supérieurs à 80%.

Graphique 3
Taux de réduction du fossé de pauvreté et des ménages pauvres



ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

Cette information relative à la réduction du fossé de pauvreté apporte sans aucun doute un éclairage neuf et intéressant sur le mode d'intervention de la PS. Au vu des résultats précédents(cf.3.1), on ne s'attendait certainement pas à un effet d'une telle ampleur.

- Les scores de réduction confirment, tout d'abord, l'écart existant entre un modèle **européen** de protection et le système en vigueur aux USA.
- Les réductions les plus importantes correspondent aux pays du Bénélux; la convergence des résultats n'est guère étonnante ici dans la mesure où les régimes de PS en vigueur dans ces trois pays comportent de nombreuses caractéristiques communes.
- Mais, parmi les taux de réduction les plus élevés, il faut aussi signaler les résultats obtenus par deux pays de l'Europe du Nord (Suède et Norvège) ainsi que la Hongrie.
- Il s'ensuit que de très bons scores de réduction du fossé de pauvreté peuvent très bien être observés dans des espaces économiques différents et pour des régimes de PS qui diffèrent sensiblement.
- On notera, enfin, la nécessaire complémentarité des indicateurs présentés dans ce chapitre et le précédent. L'effet global de la PS ne peut être déduit de la seule réduction de l'effectif des ménages à **sécuriser**. Certains pays disposant de résultats modestes à cet égard ont, en réalité, accompli des efforts beaucoup plus substantiels que l'indicateur de réduction du fossé de pauvreté met bien en évidence.

Il apparaît aussi que l'importance des moyens mis en oeuvre n'explique pas, à elle seule, la distribution des taux. Si la Suède occupe le premier rang à la fois pour la réduction du fossé de pauvreté et pour l'importance des transferts sociaux dans le revenu disponible, cette parité n'est pas toujours respectée de façon stricte pour les autres pays (exception faite pour l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les USA).

Par exemple, la Norvège occupe le onzième rang pour l'importance des transferts sociaux et le cinquième pour la réduction du fossé de pauvreté; et la Pologne présente le profil inverse (5è/11è).

En tout état de cause, les écarts inter-pays mesurés sur base de la réduction des ménages pauvres (avant transferts) sont plus importants que ceux observés en matière de réduction du fossé de pauvreté.

3.3 La distance moyenne du revenu des ménages par rapport au seuil de pauvreté

L'examen de ces premiers indicateurs de "performance" ne permet pas de dégager des régularités précises quant au fonctionnement des différents régimes de PS. Il semble bien que l'importance des moyens mis en oeuvre joue en faveur d'une plus grande réduction du fossé de pauvreté. Mais ce n'est pas toujours le cas.

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

De plus, une réduction importante du fossé de pauvreté ne traduit pas toujours une réduction **proportionnelle** des ménages à sécuriser et ne conduit pas nécessairement aux taux de pauvreté les plus bas.

En fait, le nombre élevé de paramètres en concurrence dans ce type d'approche vient, en quelque sorte, brouiller notre perception du fonctionnement de la PS dans les 14 pays examinés.

- Comme le montre le tableau suivant (Tab.6), les positions de départ des ménages "pauvres" varient fortement d'un pays à l'autre (distance mesurée avant transferts). Mais, après transferts, la variabilité inter-pays de ces positions a été considérablement réduite. Dans la plupart des cas (10 sur 14), la distance moyenne qui sépare le revenu des **ménages pauvres après transferts** et le seuil de pauvreté, oscille entre - 20 et - 30% par rapport à ce seuil. On peut cependant admettre que des performances comparables d'un pays à l'autre correspondent à des moyens d'importance variable parce que, par exemple, les situations de départ (avant transferts) n'étaient pas les mêmes.

Tableau 6
Ecart moyen du revenu des ménages "pauvres" par rapport au seuil de pauvreté
(en % du seuil de pauvreté)

PAYS, année	Avant transferts	Après transferts	Réduction de l'écart	Taux de pauvreté
Belgique, 88	-78.5	-22.2	56.3	7.2
France, 84	-59.0	-28.3	30.7	12.6
Irlande, 87	-78.3	-27.1	51.2	19.6
Italie, 86	-75.5	-29.4	46.1	15.8
Luxembourg, 91	-51.2	-13.2	38.0	7.6
Pays-Bas, 87	-74.3	-23.3	51.0	9.9
R.F.A., 84	-67.7	-20.8	46.9	10.3
U.-K., 86	-81.0	-25.2	55.8	12.4
Finlande, 91	-67.0	-22.7	44.3	8.2
Norvège, 86	-63.0	-30.5	32.5	5.8
Suède, 87	-55.9	-38.1	17.8	8.5
Hongrie, 91	-75.5	-29.4	46.1	9.6
Pologne, 92	-58.7	-24.8	33.9	13.9
U.S.A., 91	-66.0	-33.9	32.1	23.2

- Enfin, il est raisonnable de penser qu'une référence privilégiant l'analyse à partir des seuls ménages "pauvres après transferts" occulte la partie essentielle du fonctionnement de la PS. L'éradication de la pauvreté constitue, certes, l'une des missions de la PS; mais, dans la plupart des pays, la majeure partie des moyens est, en réalité, affectée à la couverture de **risques** régis selon le principe de l'**assurance** (pension de retraite, etc.) alors que les prestations fournies au titre de la **solidarité**²² ne représentent qu'une faible partie des budgets de la PS.

²² et fréquemment sourcées à des conditions de ressources.

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

Le tableau 7 illustre assez bien cette multiplicité des missions de la PS. On peut ainsi observer que les transferts ont, tout d'abord, un effet non négligeable sur le niveau des revenus des ménages **non pauvres avant transferts**. Ce même tableau montre ensuite que les modifications de revenus les plus importantes se produisent pour la catégorie des ménages sécurisés par les transferts sociaux.

Tableau 7
Ecart moyen du revenu des ménages par rapport au seuil de pauvreté
(en % de ce seuil)

PAYS, année	Pour les ménages « non pauvres » avant transferts		Pour les ménages « sécurisés » par les transferts	
	Avant transferts	Après transferts	Avant transferts	Après transferts
Belgique, 88	+114.0	+138.0	-80.4	+65.5
France, 84	+127.4	+145.7	-76.9	+73.9
Irlande, 87	+155.5	+177.1	-69.9	+35.1
Italie, 86	+124.6	+145.9	-82.0	+72.7
Luxembourg, 91	+108.0	+132.5	-70.0	+63.3
Pays-Bas, 87	+126.6	+145.4	-107.1	+66.6
R.F.A., 84	+118.6	+132.8	-81.9	+76.8
U.-K., 86	+137.7	+164.7	-70.0	+41.5
Finlande, 91	+113.2	+132.9	-41.3	+34.0
Norvège, 86	+117.3	+135.0	-78.8	+46.2
Suède, 87	+114.0	+142.5	-113.9	+76.8
Hongrie, 91	+119.0	+166.8	-71.3	+60.5
Pologne, 92	+120.2	+151.8	-66.6	+63.9
U.S.A., 91	+143.9	+159.5	-81.9	+76.8

Chapitre 4

LA DESTINATION DES TRANSFERTS SOCIAUX ET LA RÉDUCTION DU FOSSÉ DE PAUVRETÉ

Selon les résultats commentés au chapitre précédent, les différentes performances de la PS observées d'un pays à l'autre peuvent être influencées par de nombreux facteurs. Pour être appréciées de façon plus précise, ces performances devraient au moins tenir compte:

- des situations économiques propres à chaque pays
- des comportements individuels induits par ces situations et par les spécificités de chaque régime de sécurité sociale.

La complexité de ce type d'évaluation dépasse évidemment le cadre de cette étude; il est toutefois raisonnable d'admettre que ces caractéristiques contextuelles définissent des conditions d'intervention de la PS variables entre les pays. Et ceci explique, au moins en partie, que des moyens d'ordre comparable ne conduisent pas, dans tous les cas, aux mêmes résultats même si certaines tendances peuvent être néanmoins repérées.

Si certains éléments importants pour la compréhension du fonctionnement de la PS demeurent hors de notre portée, d'autres sont en revanche plus accessibles.

L'interprétation des indicateurs de "performance" a ainsi clairement montré que l'impact des transferts sociaux peut être très différent sur le niveau de vie des trois catégories de ménages définies dans cette étude. Et la variabilité des résultats observés à cet égard reflète aussi les modes opératoires des différents régimes de PS. La distribution des transferts sociaux répond, en effet, à des objectifs sensiblement différents d'un pays à l'autre.

L'examen des modalités de versement de ces transferts va justement nous informer davantage sur le type de fonctionnement des régimes de sécurité sociale qui différencie l'action de ceux-ci au-delà des moyens mis en oeuvre.

4.1 Les trois indicateurs présentés dans le tableau 8 permettent de mieux cerner les objectifs prioritaires dans chaque pays examiné.

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

Tableau 8
Efficacité nette, brute et spécifique de la PS

PAYS, année	Efficacité nette A/A + B + C	Efficacité brute A + B/A + B + C	Efficacité spécifique A/A + B	Réduction du fossé de pauvreté
Belgique, 88	43.4	74.0	58.7	94.5
France, 84	44.6	79.0	56.4	85.8
Irlande, 87	54.5	70.9	76.8	79.8
Italie, 86	42.7	71.8	59.5	80.5
Luxembourg, 91	37.7	67.8	55.6	94.6
Pays-Bas, 87	54.0	82.9	65.2	93.4
R.F.A., 84	46.2	81.3	56.9	91.0
U.-K., 86	48.5	69.8	69.6	87.4
Finlande, 91	31.7	52.3	60.6	87.2
Norvège, 86	43.1	68.2	63.2	92.9
Suède, 87	48.0	81.0	59.2	94.8
Hongrie, 91	37.8	68.0	55.6	90.2
Pologne, 92	39.0	66.9	58.3	80.9
U.S.A., 91	45.5	63.5	71.6	56.9

a. L'efficacité nette recouvre ici la part des transferts sociaux qui est perçue par les ménages à **sécuriser**²³ et qui comble le fossé de pauvreté.

Cette part (A) dépasse 50% de la somme totale des transferts sociaux dans deux pays seulement: l'Irlande et les Pays-Bas; dans 8 pays sur 14, elle varie entre 40 et 49% de cette somme; enfin, elle représente moins de 40% dans quatre pays (Finlande, Hongrie, Pologne et Luxembourg).

La valeur prise par cet indicateur dans chaque pays permet ainsi de mieux comprendre les mécanismes de distribution des prestations. Celles-ci ne sont pas affectées, dans leur totalité, à la réduction du fossé de pauvreté. Une part de ces prestations -variable selon les pays - contribue à cette réduction et parvient donc à des ménages dont la sécurité est subordonnée à l'intervention de la PS. Mais, dans la plupart des cas, on s'aperçoit que la part majoritaire de ces transferts est versée:

- à des ménages à **sécuriser**, mais - dans ce cas - la somme totale des prestations peut élever le revenu au-delà de la ligne de pauvreté (cf. valeur de 'B');
- et/ou à des ménages dont le revenu **avant transferts** dépassait déjà la ligne de pauvreté (cf. valeur de 'C').

b. L'indicateur d'efficacité spécifique fournit une information complémentaire sur la ventilation des prestations destinées **exclusivement** aux ménages à **sécuriser**.

²³ "pauvres avant réception des transferts sociaux".

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

On s'aperçoit ainsi que, dans tous les pays examinés, la fraction de ces prestations comblant le fossé de pauvreté (A/A + B) excède 50%. De ce point de vue, les stratégies diffèrent à nouveau selon les pays. L'Irlande, les Pays-Bas et les USA consacrent ainsi 70%, au moins, de la somme totale des transferts destinés aux "ménages à sécuriser" : pour combler le fossé de pauvreté.

c. Ces indications relatives à ce que nous appelons "l'efficacité spécifique ou l'efficacité nette" reflètent surtout les modalités de distribution des transferts sociaux; elles ne mettent cependant pas en évidence un type particulier de stratégies qui conduirait systématiquement à des performances élevées (ou faibles) en matière de réduction du fossé de pauvreté.

4.2 Si l'on se place du point de vue de l'effet de la PS sur la pauvreté, ces quelques éléments soutiennent plutôt le fait que les prestations ne sont pas exclusivement orientées vers "les ménages à sécuriser"; et, lorsque tel est le cas, elles ne sont pas non plus toutes combinées ou calibrées pour que leur contribution au revenu des ménages élève ce dernier jusqu'au seuil de pauvreté et non au-delà.

Une analyse générale portant sur l'ensemble de la PS ne conduit pas à reconnaître une formule "miracle" susceptible de réduire le fossé de pauvreté. Sur base des informations disponibles, ni l'approche en terme de moyens investis dans la PS, ni l'approche en terme de distribution de tels moyens n'ont permis de suggérer, jusqu'ici, une piste utile pour rendre compte des performances que les pays examinés obtiennent dans leur réduction du fossé de pauvreté.

4.3 A ce stade de notre démarche, une conclusion provisoire semble donc s'imposer: les indicateurs mesurant la distribution des transferts sociaux et la réduction du fossé de pauvreté seraient **indépendants**. Un doute subsiste cependant quant au choix des instruments utilisés jusqu'ici. Ainsi, nous avons déjà vu au début de ce chapitre que les indicateurs d'efficacité brute, nette ou spécifique refléteraient plus le mode de distribution des transferts qu'un type de performance particulière de la PS.

Ces différentes mesures du mode de distribution des transferts sociaux peuvent aussi se révéler inappropriées à l'objectif poursuivi. C'est la raison pour laquelle le tableau suivant (tab.9) propose comme alternative une simple décomposition de la somme des prestations sociales selon les trois éléments de base du schéma de référence (cf. Chap.1):

– les parties A et B correspondent aux masses de transferts destinées aux ménages **poorres avant** intervention de la PS; mais 'A' recouvre les transferts qui "comblent le fossé de pauvreté" tandis que 'B' représente la somme des prestations qui élève au-dessus du seuil de pauvreté le revenu disponible des ménages qui sont **sécurisés** par l'intervention de la PS;

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

- la partie 'C' est égale à la somme des transferts destinés aux ménages dont le revenu dépassait déjà le seuil de pauvreté avant réception des prestations sociales.

Tableau 9
Décomposition des transferts sociaux selon leur destination (A -B -C)

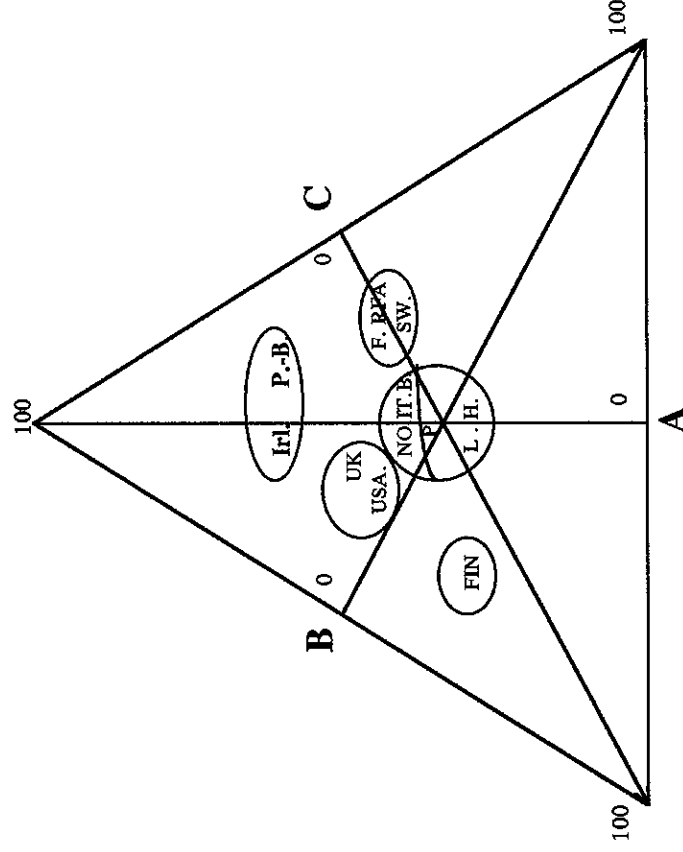
PAYS, année	Ménages à sécuriser		Ménages sécurisés avant transferts	Réduction du fossé de pauvreté
	A	B		
Belgique, 88	43.4	30.6	26.0	94.5
France, 84	44.6	34.4	21.0	85.8
Irlande, 87	54.5	16.4	29.1	79.8
Italie, 86	42.7	29.1	28.2	80.5
Luxembourg, 91	37.7	30.1	32.2	94.6
Pays-Bas, 87	54.0	28.9	17.1	93.4
R.F.A., 84	46.2	35.1	18.7	91.0
U.-K., 86	48.5	21.3	30.2	87.4
Finlande, 91	31.7	20.6	47.7	87.2
Norvège, 86	43.1	25.1	31.8	92.9
Suède, 87	48.0	33.0	19.0	94.8
Hongrie, 91	37.8	30.2	32.0	90.2
Pologne, 92	39.0	27.9	33.1	80.9
U.S.A., 91	45.5	18.0	36.5	56.9

La représentation graphique de ces données montre une certaine concentration de la plupart des pays étudiés. Exception faite pour la Finlande, les pays ne se différencient pas de façon radicale sur les trois axes examinés. Il s'agit davantage de nuances; les positions des pays varient, en effet, dans un espace plutôt étroit.

Un examen plus approfondi de ce graphique permet toutefois de reconnaître une certaine différenciation des pays selon l'importance des prestations de type 'A', tout d'abord, et de la prévalence de transferts de type 'B' ou 'C', ensuite.

Cet examen conduit alors à l'identification de cinq groupes de pays, tenant compte de la position respective de chacun sur les trois axes de distribution des transferts sociaux qui ont été définis pour cette étude.

Graphique 4: Mode opératoire de la protection sociale



Aide à l'interprétation:

Dans ce triangle équilatéral chaque base correspond à l'une des trois composantes des transferts sociaux (A, B, C).

La hauteur correspondant à chaque base est graduée de 0 à 100, jusqu'au sommet opposé.

* La position de la Finlande est obtenue comme suit:

- à partir de la graduation 31.7 % de l'axe 'A', une parallèle est tracée par rapport à cet axe;
- à la graduation 20.6 de l'axe 'B', une parallèle à cet axe est tracée.

L'intersection de ces deux parallèles correspond au point représentatif de la ventilation des transferts sociaux selon A, B et C en Finlande.

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

Tableau 10
Regroupement des pays selon les valeurs de 'A', 'B' et 'C'

GRUPE	PAYS	Prévalence des prestations de type 'A'	Prévalence des prestations de type 'B' ou 'C'	Taux de réduction du fossé de pauvreté
Nr 1	IRL.	A ⁺⁺	C ⁺	79.8
	P.-B.	A ⁺⁺	B ⁺	91.4
Nr 2	U.K.	A ⁺	C ⁺	87.4
	U.S.A.	A ⁺	C ⁺	56.4
	FRA	A ⁺	B ⁺	85.8 ←
	RFA	A ⁺	B ⁺	91.0
	SW	A ⁺	B ⁺	91.5
Nr 3	NOR	A ⁻	C ⁺	92.9 ←
	ITA	A ⁻	B = C	80.5
	BEL	A ⁻	B ⁺	91.5
Nr 4	LUX	A ⁻	B = C	91.6
	POL	A ⁻	C ⁺	80.9
	HON	A ⁻	B = C	90.5
Nr 5	FIN	A ⁻⁻⁻	C ⁺⁺	87.2

L'interprétation des résultats présentés dans le tableau 10 met en évidence plusieurs éléments tout à fait cruciaux pour comprendre les relations existant entre :

- la réduction du fossé de pauvreté
- et les modalités de répartition des transferts sociaux.

a) "Les performances mesurées en termes de réduction du fossé de pauvreté sont **indépendantes** de l'importance relative des transferts de type 'A'", c'est-à-dire de la part des transferts qui est spécifiquement destinée à la réduction du fossé de pauvreté. Le tableau 10 indique clairement, en effet, que des taux de réduction du fossé de pauvreté supérieurs à 90% peuvent être observés dans des pays où cette partie 'A' des transferts prend des valeurs très différentes (élevées, moyennes, ou faibles).

Ce constat s'oppose en quelque sorte à une rationalité implicite selon laquelle ces deux indicateurs devraient être corrélés ("la réduction du fossé de pauvreté serait d'autant plus forte que le pays utilise une fraction plus importante des transferts sociaux pour combler ce fossé"). Cette indépendance des deux indicateurs en question explique aussi les échecs enregistrés au cours des analyses précédentes.

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

- b) "Quelle que soit l'importance des transferts de type 'A', des fortes réductions du fossé de pauvreté ($> 90\%$) sont régulièrement observées lorsque les transferts de type 'B' représentent une part importante au sein de l'ensemble des prestations" (c'est-à-dire lorsque $B > C$ ou $B = C$).

Cette règle est vérifiée pour six pays (Pays-Bas, RFA, Suède, Belgique, Luxembourg et Hongrie) parmi les sept présentant un taux de réduction du fossé de pauvreté supérieur à 90% (la Norvège obtient un score de 92.9%, associé à une prévalence des transferts de type 'C'). A l'exception de la France ($B^+ / 85.8$), tous les pays caractérisés par une forte prévalence des transferts de type 'B' présentent simultanément une réduction du fossé de pauvreté supérieure à 90%.

La découverte de cette forme de régulation entre une mesure de la performance de la PS (ici: la réduction du fossé de pauvreté) et les modalités de répartition des transferts sociaux en fonction des trois catégories retenues constitue certainement un élément positif et encourageant. Cela ne signifie cependant pas que la compréhension de ce mécanisme soit fournie d'emblée. Pour l'instant, on en est encore réduit à formuler quelques suppositions que des travaux plus approfondis devraient départager ultérieurement.

- Il semble ainsi que les meilleures performances de la PS soient enregistrées dans les pays où celle-ci comporte une part majoritaire de prestations régies selon le principe de l'**Assurance**. Les pays du Bénélux et la RFA répondent clairement à ce critère.
- La prévalence du régime de type "Assurance" ne suffit cependant pas à elle seule pour éclairer le mode de régulation mis en évidence puisque d'autres pays de cette obédience ne présentent pas un score élevé sur l'indicateur de performance retenu.
- Dans ce cas, la part des transferts de type 'B' intervient comme élément différenciateur. Dès lors, le problème crucial qu'il faut trancher concerne l'interprétation d'un modèle de fonctionnement de la PS où les transferts de type 'B' prennent une part importante.

Lorsqu'on affirme que les régimes les plus performants sont ceux où les transferts de type 'B' prennent une part relative importante dans l'ensemble des prestations distribuées ($B > C$ ou, au moins, $B = C$), cela pourrait signifier que cette performance serait plus souvent associée à la situation suivante:

- parmi les ménages dont la sécurité du niveau de vie dépend de l'intervention de la PS, il se trouve une majorité de cas où le calcul des prestations versées n'est pas soumis à des **conditions de ressources**.

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

Cette situation correspond aux systèmes qui ont le plus développé la protection de la population sur base de droits individuels (non soumis à des conditions de ressources). Il s'agit aussi (sans doute) de pays où les conditions économiques permettent de limiter, à la marge de la PS, les interventions répondant au principe de solidarité.

Les caractéristiques socio-démographiques des pays examinés sous l'angle des différents niveaux de sécurité du niveau de vie, de même que l'analyse des transferts par catégories de prestations, permettraient normalement de vérifier cette interprétation²⁴.

²⁴ prendre comme exemple : USA = A.F.D.C. vers population en majorité noire; B=faible et C plus important parce qu'il existe des régimes complémentaires en matière de pensions de vieillesse.

Chapitre 5

APPROCHE SYNTHÉTIQUE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE

Au cours des développements précédents, on s'est rendu compte des nombreuses difficultés rencontrées pour circonscrire les contours de l'efficacité de la PS.

Les performances des différents régimes de PS sont, en effet, soumises à des facteurs complexes qui ne sont pas toujours maîtrisables dans une étude comme celle-ci. De plus, même si certains éléments du fonctionnement de la PS peuvent être évalués, il se crée entre eux un réseau de combinaisons qu'il est souvent difficile de démêler.

Dans les limites de cette étude, il est ainsi apparu que la réduction du fossé de pauvreté semble associée à l'importance des moyens mis en oeuvre, mais ce n'est pas toujours le cas. Les effectifs de ménages directement concernés par la PS pour la sécurisation de leur niveau de vie, placent les pays dans des situations fort différentes. Ensuite, les modalités selon lesquelles les transferts sociaux sont distribués, interviennent aussi dans cette mécanique complexe.

La conjonction de ces différents facteurs ne favorise certainement pas une représentation claire des diverses situations examinées.

Aussi, la démarche proposée dans ce chapitre constitue-t-elle un dernier effort visant à mieux apprécier la diversité des situations nationales en présence et, dans la mesure du possible, à fournir une base de réflexion prenant davantage en compte les conditions et contraintes nationales.

5.1 *Evaluation de l'importance du fossé de pauvreté*

Le fossé de pauvreté constitue l'une de ces conditions qui inscrit, dès le début de l'analyse, chaque pays dans une situation non directement comparable avec celle des autres cas examinés. L'importance de fossé varie évidemment d'un pays à l'autre; mais les comparaisons inter-pays n'ont ici aucune signification si l'on ne retient que les valeurs absolues. Une solution à ce problème serait, par exemple, d'exprimer chaque mesure du fossé de pauvreté par référence à un élément significatif pour chaque pays.

Le tableau 11 présente ainsi l'ordre de grandeur du fossé de pauvreté **AVANT / APRES** intervention de la PS : en pourcentage de l'ensemble des transferts versés aux ménages.

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

Cette procédure permet tout d'abord de préciser l'importance de la situation que chaque pays doit affronter et de mettre ensuite celle-ci en rapport avec la performance obtenue par la PS, compte tenu des moyens que celle-ci a engagés.

Tableau 11
Part relative (%) du fossé de Pauvreté
par rapport à la somme totale des transferts sociaux perçus par les ménages

PAYS, année	Fossé de pauvreté		Rang (*)	Ecart (en points)
	AVANT TRANSFERTS (A + D/A + B + C)	APRES TRANSFERTS (D/A + B + C)		
1. U.S.A., 91	79.9	34.4	(1)	-45.5
2. IRL., 87	68.3	13.8	(2)	-54.5
3. P.-B., 87	57.8	3.8	(10)	-54.0
4. U.K., 86	55.5	7.0	(6)	-48.5
5. ITA., 86	53.1	10.3	(3)	-42.8
6. FRA., 84	52.0	7.4	(5)	-44.6
7. R.F.A., 84	50.8	4.6	(8)	-46.2
8. SW., 87	50.6	2.6	(12)	-48.0
9. POL., 92	48.2	9.2	(4)	-39.0
10. NOR., 86	46.4	3.3	(11)	-43.1
11. BEL., 88	46.0	2.5	(13)	-43.5
12. HUN., 91	41.9	4.1	(9)	-37.8
13. LUX., 91	39.8	2.1	(14)	-37.7
14. FIN., 91	36.3	4.7	(7)	-31.6

(*) Rang par ordre décroissant du fossé de pauvreté.

- Les données du tableau 11 font bien apparaître l'extrême diversité des situations auxquelles les différents pays sont confrontés. Pour des pays comme le Luxembourg ou la Finlande, le fossé de pauvreté AVANT intervention de la PS représente moins de 40% de la somme totale des transferts. Mais, dans la plupart des cas, cette proportion dépasse 50% et atteint même des valeurs très élevées comme en Irlande (68.3%) ou aux USA (79.9%).
- L'élément de surprise provient ici du fait qu'en dépit de cette diversité fort marquée, les valeurs finales du fossé de pauvreté (APRES PS) fluctuent dans un intervalle plutôt étroit (à l'exception de l'Irlande et des USA).
- On ne peut, toutefois, établir une corrélation parfaite entre les rangs occupés par les pays AVANT et APRES intervention de la PS. De ce point de vue, une relation directe peut être observée pour quelques pays seulement (Luxembourg, Irlande, Belgique, USA). Ceci signifie donc que la réduction du fossé de pauvreté ne dépend pas uniquement de l'importance de celui-ci au départ (Avant PS) mais que d'autres facteurs liés à l'importance des transferts sociaux et aux modalités de leur distribution interviennent dans ce mécanisme.

5.2 La réduction du fossé de pauvreté, proportionnelle à la part des transferts sociaux dans le revenu disponible des ménages

Sur base des indications précédentes, on peut alors suggérer une autre approche de l'efficacité de la PS. Cette nouvelle approche, présentée dans le tableau 12, propose une évaluation de cette efficacité tenant compte à la fois :

- du degré de réduction du fossé de pauvreté
- et des moyens mis en oeuvre, d'une façon générale, par le régime propre à chaque pays.

Cette procédure ne remet donc pas en question le mode de distribution des transferts sociaux en vigueur dans chaque pays. Par contre, elle permet de prendre en considération le fait que le fossé de pauvreté AVANT intervention de la PS peut varier, en amplitude, d'un pays à l'autre et que le poids des transferts sociaux dans le revenu des ménages n'est pas identique dans tous les pays.

- Dans ces conditions, les résultats reproduits en colonne 1 du tableau suivant montrent le niveau de performance atteint par la PS de chaque pays dès lors que celle-ci est jaugée par rapport au fossé de pauvreté.
- Cet indicateur "synthétique" permet ainsi de chiffrer l'effet de réduction du fossé de pauvreté qui est obtenu lorsque les transferts sociaux représentent 1% du revenu disponible des ménages.
- La hiérarchie des performances qui peut être établie à partir de cet indicateur diffère radicalement de celles qui ont été commentées précédemment.

Selon cette nouvelle procédure, les USA, la Finlande et la Norvège disposeraient des systèmes de PS où l'on observe **les rendements les plus élevés**. Ce constat ne signifie pas que ces trois pays ont mieux réussi que les autres à éradiquer la pauvreté. Il correspond uniquement au fait suivant:

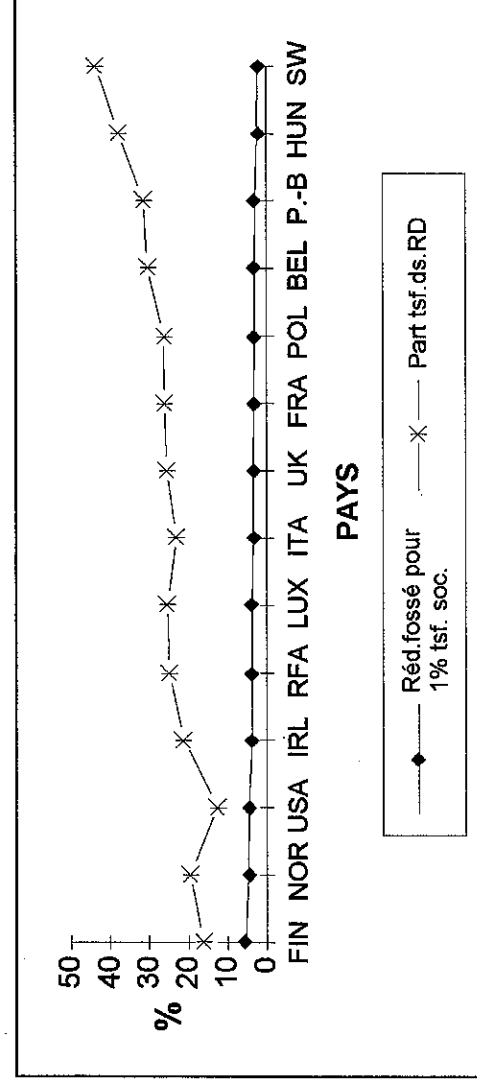
- chaque part de transferts sociaux versés aux ménages réduit plus fortement le fossé de pauvreté dans ces trois pays que dans les autres;
- En Finlande, par exemple, une part de transferts sociaux valant 1% du revenu disponible des ménages conduit à une réduction de 5.4% du fossé de pauvreté (4.7% en Norvège et 4.5% aux USA).
- A l'opposé, en Suède, cette même part tombe à 2.2% (2.4% pour la Pologne). Dans les autres pays, la "rentabilité" de chaque part unitaire de transferts sociaux (dans le revenu disponible) se maintient dans un intervalle compris entre 3.0 et 3.7.

Au passage, on remarquera que l'allure des deux indicateurs présentés dans le tableau 12 (col. 1 et 2) correspond globalement à la loi des rendements décroissants.

Les plus fortes réductions du fossé de pauvreté par unité de transferts sociaux se produisent dans les pays où les proportions de ces transferts dans le budget des ménages sont les plus faibles. Le rendement de chaque unité de transferts sociaux diminue ensuite, plus ou moins

régulièrement, au fur et à mesure que la part des transferts sociaux augmente dans le revenu disponible.

Graphique 5
Rendements décroissants



Dans ce contexte précis, la notion de "rendement" recouvre uniquement la réduction marginale du fossé de pauvreté obtenue grâce à une unité additionnelle de transferts sociaux.

Le fait que ce rendement diminue lorsque l'importance des transferts sociaux s'élève dans le revenu des ménages correspond sans doute à l'extension progressive (selon les régimes) de la protection sociale à une fraction de plus en plus large de la population. Le cas extrême de la Suède qui dispose d'un système "universel" illustre bien ce phénomène.

A l'inverse, on pourrait penser que des rendements plus élevés correspondent à des stratégies plus ciblées de la PS.

Cette approche fournit ainsi une évaluation synthétique du fonctionnement des différents régimes de PS du point de vue du risque le plus extrême : la pauvreté. L'utilité de cet indicateur de "rendement" s'arrête là. Il ne peut être question d'interpréter cet indicateur comme une mesure ultime de la performance de la PS selon la perspective adoptée dans cette étude.

Mais, s'il fallait proposer un tel indicateur, le meilleur compromis serait sans doute la mesure de l'écart entre :

- d'une part, la proportion de transferts sociaux **nécessaire** pour éliminer la pauvreté
- et, d'autre part, la proportion de ces mêmes transferts **observée** dans le revenu disponible des ménages.

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

Tableau 12
Approche synthétique de l'Efficacité de la Protection sociale

PAYS, année	Réduction du fossé de pauvreté pour chaque % de tsf. ds. RD	Proportion observée des tsf. ds. RD	Proportion théorique des tsf. ds. RD pour fossé = 0	Ecart (3) - (2)
	(1)	(2)	(3)	(4)
Belgique, 88	3.1	30.4	32.3	1.9
France, 84	3.2	26.2	31.2	5.0
Irlande, 87	3.7	21.3	27.0	5.7
Italie, 86	3.5	23.1	28.6	5.5
Luxembourg, 91	3.7	25.4	27.0	1.6
Pays-Bas, 87	3.0	31.4	33.3	2.9
R.F.A., 84	3.7	24.8	27.0	2.2
U.-K., 86	3.4	25.5	29.4	3.9
Finlande, 91	5.4	16.2	18.5	2.3
Norvège, 86	4.7	19.7	21.3	1.6
Suède, 87	2.2	43.5	45.5	2.0
Hongrie, 91	2.4	37.7	41.7	4.0
Pologne, 92	3.1	26.4	32.3	5.9
U.S.A., 91	4.5	12.6	22.2	9.6

Cette procédure ne remet pas en question les modalités de fonctionnement de la PS en vigueur dans chaque pays. Elle s'appuie uniquement sur le score de réduction du fossé de pauvreté obtenu à partir des moyens dont l'évaluation est connue (cf. col 2, tab.12) et sur l'estimation des moyens supplémentaires pour parvenir à une éradication complète de la pauvreté (cf. col.3).

L'écart (en points) entre ces deux mesures évalue alors l'importance de l'effort à accomplir dans chaque pays (cf. col. 4).

Le Luxembourg, la Norvège, la Belgique et la Suède sont les quatre pays où cet effort serait le plus faible (deux points, ou moins, par rapport à la situation de référence). Suivent la RFA, la Finlande et les Pays-Bas (entre deux et trois points). Les sept autres pays devraient fournir des efforts plus substantiels (quatre points ou plus); c'est le cas, en particulier, des USA où la part des transferts sociaux devrait être relevée de dix points pour que disparaissent complètement la pauvreté telle que mesurée dans cette étude.

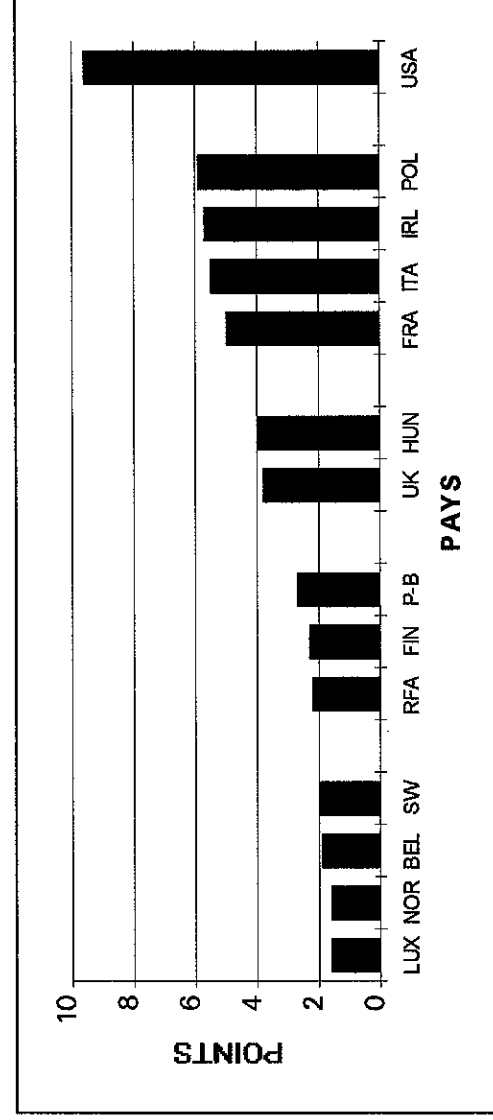
Chaque niveau d'effort réunit souvent des pays dont les régimes de PS peuvent diverger sensiblement. Par conséquent, il paraît difficile de repérer l'un ou l'autre type particulier de PS qui se rapprocherait (ou s'éloignerait) systématiquement de la situation idéale prise ici comme référence (à l'exception des USA).

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

La procédure employée ne conduit donc à aucun classement directement interprétable du point de vue du fonctionnement des PS examinées. Cette procédure différencie uniquement les pays selon la distance les séparant d'une réduction totale du fossé de pauvreté, compte tenu de leur mode de fonctionnement propre en matière de distribution des transferts sociaux et du niveau de réduction du fossé de pauvreté qu'ils atteignent actuellement.

Graphique 6

Accroissement (en points) de la proportion des transferts sociaux dans le revenu disponible des ménages, nécessaire pour éliminer la pauvreté



Chapitre 6

LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES "PAUVRES"

Quelles sont les sous-populations les mieux protégées par les différents régimes de protection sociale? Où se trouvent les failles de ces mêmes régimes? Quels sont les régimes qui réussissent mieux que les autres à préserver certains groupes de ménages de la pauvreté?

L'examen des ménages "pauvres ou insécures" (après versement des prestations) va permettre d'éclairer ces différentes questions.²⁵

6.1. *Les fluctuations du risque de pauvreté selon la position des chefs de ménage dans le cycle de vie*

Le tableau 13 illustre un phénomène connu: le risque de pauvreté varie selon le cycle de vie. Ce risque est plus élevé aux deux extrêmes du cycle de vie. On notera, toutefois une certaine évolution par rapport aux situations qui étaient décrites, il y a vingt ou trente ans:

- ce risque est beaucoup plus important, désormais, pour les ménages les plus jeunes (dont le C.M. est âgé de 16 à 24 ans);
- le risque associé traditionnellement à l'âge de la retraite tend à disparaître entre 65 et 74 ans, dans la plupart des pays observés; ce risque ne subsiste, après 74 ans, que dans 6 pays sur les 14 cas étudiés (Belgique, Italie, RFA, Hongrie, Pologne et USA).

D'une façon générale, l'évolution du risque de pauvreté suit donc un tracé en forme de U. Ce profil général n'exclut cependant pas tout risque d'exposition à la pauvreté pour les ménages appartenant aux catégories d'âge intermédiaires; c'est le cas:

- en Irlande, au Luxembourg et au Royaume-Uni pour les ménages dont le C.M. est âgé de 25 à 49 ans;
- et, en France, lorsque le C.M. est âgé de 54 à 64 ans.

²⁵ Pour une information détaillée à propos de la ventilation des trois catégories de ménages - définies selon la sécurité de leur niveau de vie -, par caractéristique socio-économique des ménages: cf. annexe 1.

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

Tableau 13: Evaluation du risque d'insécurité selon l'âge du C.M.
(Taux moyen de pauvreté du pays = 100)

PAYS, Année	ÂGE DU CHEF DE MÉNAGE					
	16-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	65-74 ans	75 ans et +	Ensemble
Belgique, 88	199	85	82	129	150	100.0
France, 84	140	106	144	39	15	100.0
Irlande, 87	187	123	96	56.6	28	100.0
Italie, 86	228	91	106	89	128	100.0
Luxembourg, 91	(49)	118	72	109	88	100.0
Pays-Bas, 87	338	99	102	23	8	100.0
RFA, 84	264	89	76	79	160	100.0
U.K., 86	155	126	77	65	59	100.0
Finlande, 91	360	59	80	121	78	100.0
Norvège, 86	503	81	31	69	105	100.0
Suède, 87	352	74	54	18	27	100.0
Hongrie, 91	312	92	97	72	136	100.0
Pologne, 92	138	114	73	76	129	100.0
U.S.A., 91	189	94	79	104	128	100.0

Selon ces informations, il apparaît donc qu'aucun pays examiné ne dispose de mesures efficaces pour protéger les ménages les plus jeunes du risque de pauvreté. Ce risque tend ensuite à diminuer pour les catégories d'âge suivantes; mais, pour les ménages "seniors", deux tendances peuvent être observées:

- dans certains pays, il y a recrudescence du risque de pauvreté dans ces ménages;
- mais, pour d'autres, la diminution du risque enregistrée dans les groupes d'âge intermédiaires se prolonge encore dans les ménages "seniors". Cette tendance est manifeste dans certains pays comme les Pays-Bas, la Suède, la France ou l'Irlande, qui ont pratiquement réussi à annuler tout risque de pauvreté pour les ménages âgés.

6.2. Les disparités de fonctionnement des régimes de Protection Sociale

Les résultats commentés au cours des chapitres précédents ont maintes fois fourni l'occasion de souligner le fait que les 14 pays examinés disposent de régimes de protection sociale fonctionnant selon des modalités très éloignées les unes des autres dans certains cas. Cette problématique est parfaitement illustrée par le tableau 14 où sont reportées les proportions de ménages:

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

- "non pauvres", avant transferts
- "sécurisés" par les transferts sociaux
- et "insécures", après réception de ces transferts.

Tableau 14: Ménages dont le C.M. est âgé de 65 à 74 ans
Proportions de ménages "sécurés" avant transferts, sécurisés par les transferts
et "insécures" après transferts

PAYS, Année	% ménages		
	"Sécurés" avant transferts	"Sécurés" après transferts	"Insécures" après transferts
Belgique, 88	14.4	76.4	9.3
France, 84	11.5	83.6	4.9
Irlande, 87	35.3	53.6	11.1
Italie, 86	18.2	67.7	14.1
Luxembourg, 91	16.6	75.1	8.3
Pays-Bas, 87	22.2	75.5	2.3
RFA, 84	12.0	79.9	8.1
U.K., 86	24.4	67.6	8.0
Finlande, 91	69.0	21.1	9.9
Norvège, 86	28.8	67.2	4.0
Suède, 87	2.4	96.1	1.5
Hongrie, 91	10.6	82.5	6.9
Pologne, 92	6.7	82.8	10.5
U.S.A., 91	41.7	34.2	24.1

Cette illustration est limitée à la catégorie de ménages dont le C.M. est âgé de 65 à 74 ans.

- Dans certains pays comme la Suède, la France ou les Pays-Bas, on observe à la fois des taux de pauvreté très faibles, des proportions élevées de ménages sécurisés par les transferts sociaux et des effectifs réduits de ménages dont le niveau de vie n'est pas subordonné à l'intervention de la protection sociale.
- Ce type de situation peut être opposé aux résultats enregistrés aux U.S.A. et en Finlande où la part des ménages sécurisés par les transferts sociaux est minoritaire par rapport à celle des ménages dont la sécurité du niveau de vie est déjà effective avant l'intervention de la protection sociale.

6.3 Risques d'insécurité/de pauvreté et le mode de configuration des ménages

Alors que les illustrations précédentes mettaient l'accent sur une caractéristique individuelle du chef de ménage, le tableau 15 offre un aperçu plus compact des différentes interventions de la protection sociale, mesurées au niveau de quelques configurations typiques de ménages.

Certains résultats présentés dans ce tableau recourent évidemment des informations déjà présentées comme, par exemple, le fait que les ménages composés de personnes âgées sont -en général- mieux protégés que les autres contre le risque de pauvreté. D'autres résultats fournissent, en revanche, un point de vue inédit sur l'évolution du risque de pauvreté dans les ménages d'actifs.

L'effet de la composition de ces ménages est, ici, bien perceptible. A trois exceptions près (Finlande, Norvège, Suède), il apparaît clairement que les pays examinés s'avèrent incapables de protéger les familles nombreuses: dans les ménages de ce type, le risque moyen de pauvreté est très souvent multiplié par deux. On notera aussi que l'exposition à ce risque est encore plus forte lorsqu'il s'agit de familles monoparentales; celles-ci sont cependant mieux protégées dans les quatre pays suivants: Pays-Bas, Finlande, Suède et Hongrie.

Tableau 15

Evaluation du risque d'insécurité selon quelques configurations de ménages
(Taux moyen de pauvreté du pays = 100)

Pays, année	Adulte seul	Actif seul	deux adultes	deux actifs	2 Act. + 1 enf.	2 Act. +2 enfants	2 Act. + > 2 enf.	1 Act. + 1 enf.	1 Act. + > 1 enf.	Risque moyen pop.tot.
Bel,88	<u>132</u>	118	<u>128</u>	<u>57</u>	<u>43</u>	79	<u>179</u>	<u>60</u>	<u>164</u>	100
Fra,84	<u>10</u>	121	<u>8</u>	89	93	94	<u>202</u>	<u>134</u>	<u>246</u>	100
Irl.,87	27	79	56	-	91	116	192	100	312	100
Ita,86	113	68	51	<u>52</u>	65	102	<u>207</u>	<u>159</u>	<u>140</u>	100
Lux,91	<u>51</u>	37	<u>193</u>	46	66	<u>196</u>	<u>232</u>	<u>707</u>	-	100
P.-B.,87	<u>0</u>	151	<u>0</u>	<u>28</u>	<u>38</u>	96	<u>289</u>	34	114	100
RFA,84	104	113	124	39	61	12	213	<u>237</u>	<u>488</u>	100
UK,86	42	73	81	69	124	<u>160</u>	<u>263</u>	<u>119</u>	<u>309</u>	100
Fin,91	<u>183</u>	<u>180</u>	<u>46</u>	<u>46</u>	<u>33</u>	<u>40</u>	113	84	93	100
Nor,86	69	203	110	24	45	45	119	<u>303</u>	<u>328</u>	100
Suède,87	27	<u>208</u>	12	39	<u>36</u>	<u>55</u>	93	<u>60</u>	<u>71</u>	100
Hon,91	89	112	80	67	60	<u>55</u>	<u>171</u>	70	<u>119</u>	100
Pol,92	81	45	78	34	46	92	<u>273</u>	-	-	100
USA,91	<u>150</u>	87	74	<u>42</u>	70	91	<u>172</u>	<u>184</u>	<u>292</u>	100

6.4 Le niveau de protection selon la position du Chef de ménage et des membres du ménage sur le Marché du travail

D'une façon générale, les ménages sont davantage protégés contre la pauvreté lorsque le chef de ménage occupe un emploi. En France, comme au Luxembourg et en Pologne, cette situation correspond au risque moyen calculé pour l'ensemble des ménages; mais, dans tous les autres pays, cette caractéristique du chef de ménage entraîne un risque de pauvreté qui est souvent bien inférieur à ce niveau moyen (39: en Belgique, 29: en Norvège).

Lorsque le C.M. ne dispose pas d'un emploi, le risque de pauvreté tend, en revanche, à s'élever (exception faite pour: le Luxembourg, la France et la Norvège).

Sur base des informations plus détaillées dont nous disposons pour certains pays, il semble nécessaire de nuancer les niveaux de risques encourus selon différentes catégories de C.M. "sans emploi".

Ainsi, pour les "retraités", le risque de pauvreté est nettement moindre que celui observé pour les C.M. "chômeurs" ou "pensionnés pour raison de maladie ou d'invalidité".

Tableau 16

Evaluation du risque d'insécurité selon la position du C.M. sur le marché du travail
et le nombre de membres du ménages disposant d'un revenu du travail
(Taux moyen du risque de pauvreté par pays = 100)

Position du CM sur le marché du travail	BEL	FRA	IRL	ITA	LUX	P.-B.	RFA	UK	FIN	NOR	SW	HUN	POL	USA
a un emploi	39	102		90	103	70	56	91	51	29	72	51	102	72
sans emploi	185	96		119	96	139	166	113	148	234	153	150	95	174
retraité	122	-		-	70	22		92	118	95	-	68	-	-
malade, infirme	207	-		-	250	170		-	-	131	-	177	-	-
chômeur	408	-		-	-	107		298	291	-	-	185	-	-
autre	668	-		-	71	382		-	543	112	-	375	-	-
Nombre de membres du ménage disposant d'un revenu du travail:														
0	208	131		138	114	153	157	168	174	-	53	181	146	186
1	69	120		116	126	89	104	95	127	165	168	103	93	103
2	15	47		38	47	24	31	23	44	76	42	32	24	59
3 et +	0	-		59	(14)	14	7	(9)	49	28	(34)	(22)	(14)	51

Ces derniers résultats montrent bien que les retraités constituent la seule catégorie pour laquelle l'intervention de la protection sociale s'avère efficace dans les pays étudiés.

Conclusion

Cette étude soulève sans doute plus de questions qu'elle n'en a résolues.

Les nombreuses difficultés que représente une approche comparative mettant en jeu 14 pays différents, expliquent en partie cette conclusion mitigée.

La comparaison des particularismes en matière de P.S. représente déjà une entreprise délicate même si l'on s'en tient aux seuls aspects qualitatifs.

Dans l'étude présente, ce dernier point de vue a été volontairement écarté au profit d'une investigation quantitative des effets de la P.S. Les contraintes liées à l'exécution de cette première étude ont imposé un tel choix. Mais il est évident que l'absence d'un inventaire détaillé du contenu des systèmes de protection mis en présence a été ressentie au niveau de l'interprétation des résultats examinés.

Les mêmes contraintes ont aussi déterminé le mode d'analyse général adopté pour étudier les effets de la P.S. dans les 14 pays retenus. La présentation des risques de pauvreté selon certaines caractéristiques des ménages a, certes, permis de nuancer les effets de la P.S. pour certaines catégories de ménages; mais elle ne rivalise cependant pas en précision avec une approche plus circonstanciée de l'impact de chaque type de prestations, mesuré au niveau des ménages qui en sont les bénéficiaires.

Ces quelques remarques fixent donc les limites générales de ce rapport.

Compte tenu de ces restrictions, la démarche proposée a plutôt un caractère exploratoire. Plusieurs modes d'évaluation des effets de la P.S. ont été présentés. Chaque procédure privilégiant un aspect différent du fonctionnement des systèmes de protection, il ne fut pas possible d'identifier, d'une opération à l'autre, des regroupements stables entre les pays étudiés.

Mais un tel phénomène n'est guère étonnant vu le nombre de paramètres susceptibles d'intervenir dans l'évaluation des performances de la P.S. (importance des budgets sociaux dans chaque pays et modalités de distribution de ces budgets; prévalence de certains facteurs de crise comme le chômage, etc.).

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (P.S.)

On a cependant pu observer certaines régularités entre l'importance des moyens mis en oeuvre par la P.S. et les performances mesurées en termes de taux de réduction des "ménages à sécuriser" ou du fossé du pauvreté. Mais, dans le même temps, on a dû souligner le fait que ces relations ne s'établissaient pas toujours de façon systématique.

L'importance des moyens de la P.S. n'explique donc pas, à elle seule, la distribution de ces taux. Dans cette mécanique complexe, il faut, en effet, tenir compte d'autres éléments comme la "destination" des transferts sociaux. On a ainsi mis en évidence une forme de régularisation entre la réduction du fossé de pauvreté et les modalités de répartition des transferts sociaux entre les ménages.

Dès lors, une mesure intégrant ces différentes spécificités des régimes examinés (importance relative des moyens et mode de répartition des transferts) constituerait la seule voie possible pour rendre compte des performances de la P.S. obtenues par chaque pays.

Cette mesure synthétique (décrite au chapitre 5) s'appuie sur plusieurs aspects du fonctionnement de chaque régime et permet d'estimer l'écart entre sa performance "parfaite" et "observée" en matière d'éradication de la pauvreté.

Elle conduit alors à repérer un groupe de quatre pays très proches de cette performance idéale (Luxembourg, Norvège, Belgique et Suède) tandis que d'autres pays comme la France, l'Irlande, la Pologne et, surtout, les Etats-Unis devraient fournir un effort plus substantiel pour atteindre le même résultat.

ANNEXE

1

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES MÉNAGES **(après transferts sociaux)**

Annexe 1
CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES MÉNAGES
(après transferts sociaux)

	BEL 88		FRA 84		IRL 87		ITA 86		LUX 91	
	sécur.	insécur.	sécur.	insécur.	sécur.	insécur.	sécur.	insécur.	sécur.	insécur.
1. TYPE DE MÉNAGE										
Adulte seul	88.2	9.5	90.2	1.2	75.3	5.2	79.6	17.8	89.6	3.9
Actif seul	36.8	8.5	16.6	15.3	28.4	15.5	39.6	10.7	15.1	2.8
2 adultes	85.2	9.2	92.6	1.0	54.8	10.9	89.9	8.1	79.0	14.7
1 Actif+ 1 adulte	73.5	9.6	79.1	4.0	19.1	13.7	75.0	12.9	56.1	7.2
2 Actifs	24.8	4.1	17.8	11.2	-	-	24.0	8.2	28.6	3.5
2 Actifs + 1 enfant	5.2	3.1	6.3	11.7	9.3	17.8	1.8	10.2	10.0	5.0
2 Actifs + 2 enfants	12.5	5.7	12.3	11.8	11.0	22.8	1.8	16.1	7.7	14.9
2 Actifs + 3 enfants et +	24.8	12.9	29.3	25.5	7.9	37.7	1.8	32.7	20.4	17.6
1 Actif + 1 enfant	31.7	4.3	15.9	16.9	42.9	19.6	16.5	25.1	10.9	53.7
1 Actif + 2 enfants	35.0	11.8	41.5	31.0	28.2	61.1	5.1	22.1	(11.0)	(59.6)
Autres	30.1	8.1	22.8	17.8	18.9	20.8	17.8	19.0	22.1	4.2
Ensemble des ménages	36.1	7.2	32.1	12.6	25.1	19.6	25.8	15.8	31.0	7.6
2. SEXE DU CHEF DE MÉNAGE										
- Homme	31.3	6.8	25.8	13.3	19.8	21.3	20.1	15.6	25.7	6.7
- Femme	60.8	9.9	54.6	10.2	48.3	12.0	52.9	16.6	49.1	10.7
3. AGE DU CHEF DE MÉNAGE										
16-24 ans	15.2	14.3	10.7	17.7	12.0	36.6	20.5	36.1	-	(3.7)
25-49 ans	14.3	6.1	11.3	13.4	11.6	24.1	3.7	14.4	7.6	9.0
50-64 ans	38.4	5.9	26.5	18.1	22.7	18.8	24.2	16.7	36.4	5.5
65-74 ans	76.4	9.3	83.6	4.9	53.6	11.1	67.7	14.1	75.1	8.3
75 ans ou plus	85.4	10.8	89.1	1.9	65.9	5.5	71.5	20.3	80.7	6.7
4. ETAT CIVIL DU CHEF DE MÉNAGE										
- marié(e)	29.7	6.3	25.5	13.3			-	-	25.2	7.9
- célibataire	30.3	9.8	21.1	14.0			-	-	25.0	2.1
- veuf/ve	75.8	9.3	76.9	5.5			-	-	69.5	4.1
- divorcé(e)	39.1	9.6	25.9	16.6			-	-	14.8	21.5
- séparé(e)	33.4	6.4					-	-		
5. POSITION DU C.M. SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL										
A UN EMPLOI	8.1	2.8	10.2	12.9			4.3	14.2	6.0	7.8
SANS EMPLOI	76.2	13.3	74.2	12.1			67.0	18.8	71.1	7.3
- retraité	81.6	8.8	-	-	-	-	-	-	72.3	5.3
- malade, infirme	72.4	14.9	-	-	-	-	-	-	63.1	19.0
- chômeur	61.9	29.4	-	-	-	-	-	-	(-)	(-)
- autre	22.1	48.1	-	-	-	-	-	-	75.1	5.4
6. NOMBRE DE MEMBRES DU MÉN. DISPOSANT D'UN REVENU DU TRAVAIL										
- 0	81.9	15.0	74.5	16.5			76.8	21.8	82.1	8.7
- 1	21.4	5.0	17.7	15.1			9.7	18.3	14.5	9.6
- 2	1.5	1.1	6.2	5.9			2.5	6.0	5.9	3.7
- 3 et plus	1.5	0.0	-	-			2.9	9.3	(2.4)	(1.1)

	P.-Bas 87		R.F.A. 84		Roy Uni 86		FIN 91		NOR 86	
	sécur.	insécur.	sécur.	insécur.	sécur.	insécur.	sécur.	insécur.	sécur.	insécur.
1. TYPE DE MÉNAGE										
Adulte seul	81.9	0.0	85.7	10.7	83.2	5.2	42.7	15.0	85.9	4.0
Actif seul	32.1	15.0	19.7	11.6	31.9	9.0	15.8	14.8	17.0	11.8
2 adultes	76.6	0.0	79.7	12.8	67.6	10.0	44.6	3.8	76.1	6.4
1 Actif+ 1 adulte	77.4	1.0	66.3	7.8	57.4	11.1	23.2	2.2	46.5	5.7
2 Actifs	18.3	2.8	10.8	4.0	8.7	8.6	8.1	3.8	7.5	1.4
2 Actifs + 1 enfant	10.8	3.8	6.5	6.3	10.0	15.4	15.4	2.7	2.2	2.6
2 Actifs + 2 enfants	10.2	9.5	10.9	12.6	12.0	19.9	14.6	3.3	3.8	2.6
2 Actifs + 3 enfants et +	21.1	28.6	22.9	21.9	19.3	32.6	30.1	9.3	11.2	6.9
1 Actif + 1 enfant	60.4	3.4	18.8	24.4	64.5	14.8	22.4	6.9	30.4	17.6
1 Actif + 2 enfants	70.3	11.3	24.1	50.3	49.7	38.3	45.0	7.6	41.1	19.0
Autres	23.9	20.7	15.2	11.1	22.5	8.6	16.6	5.2	11.7	4.0
Ensemble des ménages	33.7	9.9	30.2	10.3	32.7	12.4	20.3	8.2	28.3	5.8
2. SEXE DU CHEF DE MÉNAGE										
- Homme	26.9	9.3	21.7	8.9	23.7	12.7	17.6	5.9	19.1	4.3
- Femme	52.3	11.5	54.8	14.3	61.0	11.3	26.7	13.6	53.0	9.9
3. AGÉ DU CHEF DE MÉNAGE										
16-24 ans	22.3	33.5	12.0	27.2	27.9	19.2	18.8	29.5	9.4	29.2
25-49 ans	16.3	9.8	9.5	9.2	15.3	15.6	4.4	4.8	7.1	4.7
50-64 ans	39.2	10.1	19.9	7.8	24.9	9.5	5.2	6.6	18.3	1.8
65-74 ans	75.5	2.3	79.9	8.1	67.6	8.0	21.1	9.9	67.2	4.0
75 ans ou plus	79.6	0.8	76.1	16.5	77.4	7.3	19.5	6.4	85.8	6.1
4. ETAT CIVIL DU CHEF DE MÉNAGE										
- marié(e)	25.9	9.1	20.7	8.9	-	-	17.1	4.1	18.1	3.9
- célibataire	25.9	14.0	21.5	14.5	-	-	23.3	12.1	21.6	13.1
- veuf/ve	78.6	2.6	73.6	11.8	-	-	}	12.1	78.2	1.7
- divorcé(e)	47.3	12.2	26.1	10.2	-	-	}	24.3	33.2	3.8
- séparé(e)	}		15.3	8.2	-	-	}		21.5	15.2
5. POSITION DU C.M. SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL										
A UN EMPLOI	6.6	6.9	6.0	5.8	11.6	11.3	9.8	4.2	3.2	1.7
SANS EMPLOI	68.4	13.8	67.0	17.1	64.6	14.0	37.7	12.1	74.5	13.6
- retraité	68.5	2.2	-	-	68.9	11.4	36.5	9.7	85.0	5.5
- malade, infirme	80.4	16.8	-	-	-	-	-	-	75.0	7.6
- chômeur	87.3	10.6	-	-	26.2	36.9	57.6	23.9	-	-
- autre	44.9	37.8	-	-	-	-	32.7	44.5	20.0	65.0
6. NOMBRE DE MEMBRES DU MÉN. DISPOSANT D'UN REVENU DU TRAVAIL										
- 0	71.9	15.1	72.7	16.2	67.0	20.8	41.4	14.3	-	-
- 1	13.4	8.8	11.7	10.7	20.0	11.8	19.1	10.4	45.4	9.6
- 2	2.5	2.4	3.7	3.2	3.9	2.9	11.8	3.6	22.1	4.4
- 3 et plus	1.9	1.4	5.2	0.7	(2.3)	(1.1)	8.8	4.0	8.5	1.6

	SUEDE 87		HON 91		POL 92		USA 91	
	sécur.	insécur.	sécur.	insécur.	sécur.	insécur.	sécur.	insécur.
1. TYPE DE MÉNAGE								
Adulte seul	97.6	2.3	86.5	8.5	84.0	11.2	39.4	34.7
Actif seul	21.3	17.7	46.0	10.8	37.7	6.2	6.8	20.3
2 adultes	98.5	1.0	86.2	7.7	84.9	10.8	42.7	17.2
1 Actif+ 1 adulte	85.3	1.9	82.5	5.0	79.2	9.7	29.5	17.9
2 Actifs	15.9	3.3	38.9	6.4	39.3	4.7	4.3	9.7
2 Actifs + 1 enfant	16.0	3.1	22.3	5.8	8.0	6.4	4.5	16.3
2 Actifs + 2 enfants	14.8	4.7	19.3	5.3	10.4	12.8	2.4	21.2
2 Actifs + 3 enfants et +	34.0	7.9	37.3	16.4	10.4	37.9	3.2	39.9
1 Actif + 1 enfant	43.5	5.1	44.4	6.7	12.9	(1.1)	11.2	42.6
1 Actif + 2 enfants	66.9	6.0	57.1	11.4	22.5	(13.4)	11.0	67.8
Autres			32.8	13.2	27.3	17.5	9.9	22.2
Ensemble des ménages	40.9	8.5	44.1	9.6	30.9	13.9	12.5	23.2
2. SEXE DU CHEF DE MÉNAGE								
- Homme	35.3	7.3	39.0	9.0	25.4	15.1	10.1	17.7
- Femme	54.7	11.3	60.4	10.9	49.1	10.1	18.9	37.6
3. AGE DU CHEF DE MÉNAGE								
16-24 ans	13.9	29.9	33.3	30.0	20.5	19.2	4.9	43.8
25-49 ans	19.0	6.3	24.2	8.8	11.3	15.9	4.5	21.8
50-64 ans	33.1	4.6	43.9	9.3	42.8	10.1	8.2	18.3
65-74 ans	96.1	1.5	82.5	6.9	82.8	10.5	34.2	24.1
75 ans ou plus	97.5	2.3	80.0	13.1	78.1	18.0	42.3	29.7
4. ETAT CIVIL DU CHEF DE MÉNAGE								
- marié(e)	-	-	38.0	7.7	-	-	9.6	17.2
- célibataire	-	-	35.2	15.1	-	-	7.3	28.3
- veuf/ve	-	-	71.1	11.1	-	-	32.9	33.9
- divorcé(e)	-	-	42.6	12.9	-	-	11.6	25.3
- séparé(e)	-	-	}	}	-	-	12.2	42.7
5. POSITION DU C.M. SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL								
A UN EMPLOI	17.3	6.1	20.0	4.9	10.7	14.2	5.2	16.7
SANS EMPLOI	85.5	13.0	70.6	14.4	74.6	13.2	32.3	40.3
- retraité	-	-	82.1	6.5	-	-	-	-
- malade, infirme	-	-	71.8	17.0	-	-	-	-
- chômeur	-	-	49.5	17.8	-	-	-	-
- autre	-	-	24.3	36.0	-	-	-	-
6. NOMBRE DE MEMBRES DU MÉN. DISPOSANT D'UN REVENU DU TRAVAIL								
- 0	95.4	4.5	82.1	17.4	64.9	20.3	34.9	43.2
- 1	29.6	14.3	43.5	9.9	13.6	12.9	10.3	23.9
- 2	17.5	3.6	15.1	3.1	3.0	3.4	3.9	13.6
- 3 et plus	(8.1)	(2.9)	4.2	(2.1)	(1.5)	(1.9)	2.9	11.9

Liste des publications du panel socio-économique des ménages "Liewen zu Lëtzebuerg"

CEPS/Instead, Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg

Méthodologie générale & répertoire des variables -
Année d'enquête: 1985 (Première vague). Document
PSELL n° 1 - P.DICKES, P.HAUSMAN, A.
KERGER -1987.

L'état de la pauvreté au Grand-Duché de
Luxembourg. Document PSELL n° 2. F.COURTOIS,
P. HAUSMAN (1987).

Description des niveaux de vie et de bien-être
économique dans les ménages résidant au

Luxembourg - Année 1985-1987. Document PSELL
n° 3 P. HAUSMAN (1987).

Niveaux de vie et de bien-être économique des
ménages en 1985: principaux résultats en 1985.
Document PSELL n° 4 P. HAUSMAN (1987).

Un indicateur pour mesurer la pauvreté objective:
théorie et application dans la première vague du
panel socio-économique luxembourgeois - 1985.
Document PSELL n° 5, P. DICKES (1987).

Un indicateur pour mesurer la pauvreté subjective.
Théorie et application dans la première vague du
panel socio-économique luxembourgeois : année
d'enquête 1985 (première vague). Document PSELL
n° 6 P.DICKES (1987).

Pratique de l'échelonnement multidimensionnel.
Document PSELL n° 7. P.DICKES, J.TOURNOIS
(1989).

Pauvreté et conditions d'existence: théories, modèles
et mesures. Document PSELL n° 8. P.DICKES (1989).

Logistique & documentation - Principes
d'organisation de la documentation dans le panel.
Document PSELL n° 9 J. TOURNOIS (1988).

Documentation transversale des variables 1985:
première vague. Document PSELL n° 10.
J. TOURNOIS (1988).

Evolution d'un groupe de ménages pauvres entre
1985 et 1987. Document PSELL n° 11.
A. WAGNER (1989).

Description statistique des variables du questionnaire
-1986- (deuxième vague). Document PSELL n° 12.
A. KERGER, R. DE WEVER (1988).

Activité féminine, isolement et prestations familiales:
un premier parallèle Luxembourg- Lorraine -
Annexes. Document PSELL n° 13. J.C. RAY,
B.JEANDIDIER, S.CARVOYEUR (1990).

Le mode d'échantillonnage du panel "Liewen zu
Lëtzebuerg" Bilan des deux premières vagues.
Document PSELL n° 14. P.HAUSMAN (1990).

Analyse des données irlandaises (enquête pilote -1987)
pour construire une échelle de pauvreté. Document
PSELL n° 15. P.DICKES (1988).

La collecte des données en 1986. Elaboration du
questionnaire, déroulement de l'enquête, opérations de
chiffrement. Document PSELL n°16. A.KERGER
(1989).

Organisation der Daten des Luxemburger
Haushaltspanels. (Eingabe, Speicherung und Analyse
von Paneldaten). Document PSELL n° 17.
G.SCHMAUS (1990) (version anglaise: 17a).

MNDr, partition valuee selon la méthode de Roubens
et Libert. Document PSELL n° 18. B.GAILLY (1989).

Dispositif des pondérations individuelles et des
pondérations des ménages en 1985 et 1986. Document
PSELL n°19; B.GAILLY, P.HAUSMAN - 1990

Les modes de garde des jeunes enfants. Document
PSELL n° 20. A.AUBRUN, P.HAUSMAN (1990).

Les indicateurs sociaux de pauvreté: Tableaux de base
et documentation. Document PSELL n° 21.
P.HAUSMAN (1990).

Les personnes âgées et/ou retraitées au Luxembourg:
leur environnement familial et leurs réseaux de
solidarité. Document PSELL n° 22. P.HAUSMAN,
G.SCHABER (1991).

Examen des effets du phénomène d'attrition sur
l'étude des revenus et de l'emploi - Années de
références: 1985, 1986 et 1987. Document PSELL n°
23 P.HAUSMAN, B.GAILLY (1990).

La constitution des fichiers de référence, nécessaire à
l'étude du phénomène d'attrition. Document PSELL
n° 24 R.DE WEVER (1990).

Dispositif des pondérations individuelles et des
pondérations des ménages en 1985 et 1987. Document
PSELL n° 25. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990).

Bilan de l'attrition au cours des trois premières
vagues d'enquêtes:1985/1986/1987. Document PSELL
n° 26 B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990).

Imputation des revenus manquants dans le panel
socio-économique luxembourgeois. Document PSELL
n°27 P.HAUSMAN (1990).

"PSELLDOC" Système documentaire pour le panel
Luxembourgeois. Document PSELL n°28. J.J.
WESTER avec la collaboration de A.AUBRUN (1990).

Le déroulement de la collecte en 1987. Elaboration du
questionnaire, déroulement de l'enquête, opération
de chiffrement. Document PSELL n°29. A.KERGER
(1990).

La production des données: Vague 1988-1990.
Document PSELL n° 30. A.KERGER (1990) .

Description statistique des variables du questionnaire
-1987- Troisième vague. Document PSELL n° 31.

R.DE WEVER, A.KERGER (1991).

Les ménages de retraités et les ménages d'actifs - Comparaison des niveaux de vie et des niveaux de dépenses. Document PSELL n° 34. P.HAUSMAN, A.AUBRUN, A.KERGER (1991).

Situation der Arbeitslosen in Luxemburg. Document PSELL n° 35. G.SCHMAUS(1991).

La recherche sur la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg. Document PSELL 36. A.WAGNER (1990).

La distribution des revenus entre ménages en 1986 - Une comparaison de statistiques Luxembourg - Lorraine - Belgique. Document PSELL n° 38. B.DELVAUX (1991).

Efficacité de la sécurité sociale dans la lutte contre la pauvreté. Document PSELL n° 39. P.HAUSMAN (1990).

Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1988. Document PSELL n° 40. B.GAILLY (1991).

Projet de recommandation du conseil portant sur les critères communs relatifs à des ressources et prestations suffisantes dans les systèmes de protection sociale. Rapport préparatoire relatif au dispositif de suivi. Document PSELL n° 42. J.C.BROWN, A.WAGNER avec la collaboration de: P. HAUSMAN, A.KERGER, G.MENARD (1991).

La loi sur le Revenu Minimum Garanti. Quelques avis du public. Document PSELL n° 43. A.WAGNER (1992).

L'endettement des ménages au Luxembourg 1985 - 1989. Document PSELL n° 45. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1992).

Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: Démographie-Famille I. Document PSELL n° 46. P.HAUSMAN avec la collaboration de M. Langers (STATEC) et du Ministère de la Famille et de la Solidarité (1992).

Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: Revenus-Conditions de vie II. Document PSELL n° 47. P.HAUSMAN, J.VECERNIK avec la collaboration du Ministère de la Famille et de la Solidarité (1992). 2e édition, juillet 1993.

Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1989. Document PSELL n° 48. B.GAILLY (1992).

Luxembourg, 1985 à 1989, une vague d'endettement. Document PSELL n° 49. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1993).

Les Effets de la Protection Sociale dans la Communauté Européenne. Contribution au programme "Convergence en matière de Protection Sociale" (Commission C.E., DG V). Document PSELL n° 50. P.HAUSMAN (1993).

Situation démographique de l'Europe des Douze - EUR12. Document PSELL n° 51. P.HAUSMAN (1993).

Les phénomènes associés au vieillissement de la population. Document PSELL N° 52. P.HAUSMAN (1993).

Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1990. Document PSELL n° 53. B.GAILLY (1993).

Insérer des nouveaux membres dans un panel longitudinal de ménages et d'individus: simulations. Document PSELL n° 54. B.GAILLY (CEPS/Instead) avec la collaboration de P.LAVALLÉE (Statistics-Canada) (1993).

Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1991. Tome II. Document PSELL n° 55. B.GAILLY (1993).

Evolution générale du revenu des ménages: 1978-1990. Série "Niveau de vie". Document PSELL n° 56. P.Hausman, (1994).

1985-1990. Endettement et risque de surendettement. Document PSELL n° 57. B.GAILLY (1994).

L'intégration sociale des personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg. Document PSELL n° 58. G.SCHABER, P.BOUSCH (1993).

Insérer un échantillon complémentaire dans un panel longitudinal d'individus et de ménages: simulations - 2e partie. Document PSELL n° 59. B.GAILLY (1994).

Revenus et endettement. Document PSELL n° 60. B.GAILLY (1994).

Mesure de l'efficacité des transferts sociaux selon une approche en termes de sécurisation du niveau de vie des ménages: une analyse statique puis dynamique, appliquée au cas du Luxembourg et de la Lorraine. Document PSELL n° 61. B.JEANDIDIER & N.POUSSING (1994).

Budget temps des femmes: l'opinion des femmes. Document PSELL n° 62. A.AUBRUN (1994).

Dispositif des pondérations des individus et des ménages de 1985 à 1992. Document PSELL n° 63. B.GAILLY (1994).

1985-1991. L'endettement au Luxembourg. Diffusion et concentration. Document PSELL n° 64. B.GAILLY (1994).

La variance des estimateurs d'un panel ménage. La méthode des groupes aléatoires appliquée au panel luxembourgeois. Document PSELL n° 65. M.RIEBSCHLÄGER. (1994).

Etude comparative de l'efficacité de la protection sociale. Document PSELL n° 66. P.HAUSMAN (1994). (Version anglaise disponible).

(23 novembre 1994)